



**RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2024**

## INDEX

I. PRÉAMBULE.....	3
II. RÉTROSPECTIVE SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023.....	3
<b>II.1. Des dépenses en hausse mais maîtrisées par rapport à contexte inflationniste inédit.</b> .....	<b>6</b>
<b>II.2. Des Recettes de fonctionnement en légère hausse.</b> .....	<b>8</b>
<b>II.3. Des dépenses d'Investissement qui restent soutenues.</b> .....	<b>9</b>
<b>II.4. Des recettes d'Investissement en hausse et qui restent à un haut niveau.</b> .....	<b>11</b>
<b>II.5. Les résultats et l'affectation (au pré-Compte Administratif).</b> .....	<b>12</b>
III. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 2024 (tel que retenu fin 2023).....	14
<b>III.1. Introduction.</b> .....	<b>14</b>
<b>III.2. Le contexte macroéconomique.</b> .....	<b>14</b>
<b>III.3. Le contexte national.</b> .....	<b>15</b>
IV. LA LOI DE FINANCES 2024.....	18
<b>IV.1. Maîtrise des dépenses publiques.</b> .....	<b>19</b>
<b>IV.2. Investir dans l'avenir.</b> .....	<b>19</b>
<b>IV.3. Les concours financiers de l'État aux collectivités locales.</b> .....	<b>21</b>
V. ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	22
<b>V.1. Évolution des charges de personnels (Chapitre 012).</b> .....	<b>22</b>
V.1.1. Évolution des Dépenses .....	22
V.1.2. Traitement et régime indemnitaire.....	23
V.1.3. NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire). .....	23
V.1.4. Les avantages en nature. ....	23
<b>V.2. La structure des effectifs.</b> .....	<b>24</b>
V.2.1. Évolution des emplois agents titulaires et contractuels.....	24
V.2.2. Le temps de travail.....	24
V.2.3. L'âge des agents.....	25
<b>V.3. Égalité entre les Femmes et les Hommes.</b> .....	<b>25</b>
V.3.1. État des lieux de la parité. ....	25
<b>V.4. Santé au travail.</b> .....	<b>27</b>
<b>V.5. Actions menées par la Commune de Courthézon dans sa gestion des Ressources Humaines.</b> .....	<b>27</b>
VI. LA DETTE.....	29
<b>VI.1. Comparaison de la dette par habitant envers la moyenne de la strate.</b> .....	<b>29</b>
<b>VI.3. Prévision d'évolution de la dette avec l'emprunt de 2 M€ souscrit en 2023.</b> .....	<b>30</b>
VII. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT.....	30
<b>VII.1. Les Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP).</b> .....	<b>30</b>
<b>VII.2. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).</b> .....	<b>31</b>
VIII. LES ORIENTATIONS DU ROB 2024. ....	33
<b>VIII.1. Un budget de fonctionnement maîtrisé mais sous contraintes.</b> .....	<b>33</b>
<b>VIII.2. Une Commune qui continue d'investir massivement.</b> .....	<b>36</b>
<b>VIII.3. 2024 : une année dans la lignée de 2023, marquée par des engagements malgré des turbulences.</b> .....	<b>38</b>

## I. PRÉAMBULE.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un acte majeur d'une Collectivité Territoriale. Présenté en amont du vote des budgets, il permet d'exposer les contraintes externes et internes pesant sur la Collectivité et donc sur sa situation financière, tout en proposant les orientations choisies en termes de fiscalité, d'emprunts, d'investissement et des services rendus à la population. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget.

Il est présenté en Conseil Municipal dans une période comprise entre 1 jour et 2 mois avant le vote du budget. Le vote de l'assemblée prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport distribué aux membres au préalable.

Ce rapport se densifie et se complexifie au fur et à mesure des années et au fur et à mesure de la parution de nouveaux textes législatifs dont :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe ;
- La loi de finances du 30 décembre 2021
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation ;
- Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoyant que chaque collectivité présente ses objectifs concernant :
  - o L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
  - o L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Tenant compte de tous ces éléments de cadrage, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2024 de la ville de Courthézon et les dispositions de la loi de finances pour 2024 ayant un impact sur le budget municipal 2024.

Il est également à noter qu'au titre de l'année 2024, le référentiel budgétaire de la Ville de Courthézon sera la comptabilité M57, tel que la délibération 2023064 du 27/06/2023 le prévoit.

## II. RÉTROSPECTIVE SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023.

L'année 2023 a été marquée par une conjoncture inflationniste particulièrement forte. C'est à la fois une inflation monétaire et conjoncturelle. En effet, elle est à la fois générée par la politique monétaire menée durant la crise sanitaire pour soutenir l'économie mondiale, mais aussi par le conflit Ukrainien qui s'est endigué et qui a lourdement pesé sur la crise des matières premières ainsi que de l'énergie.

Le récent conflit Israélo-Palestinien vient conforter cette instabilité géo politique avec des répercussions évidente sur l'économie mondiale et la confiance des acteurs en un avenir devenu incertain.

Le changement climatique nécessitant l'adaptation des modes de production, d'approvisionnement, mais aussi de consommation, la dé mondialisation avec une volonté globale de réindustrialisations de nombreux pays qui vise pour chacun d'entre eux à une plus grande autonomie économique, financière et technologique, ne sont que quelques facteurs qui nécessitent des transformations profondes du monde économique entamant ainsi sa mutation.

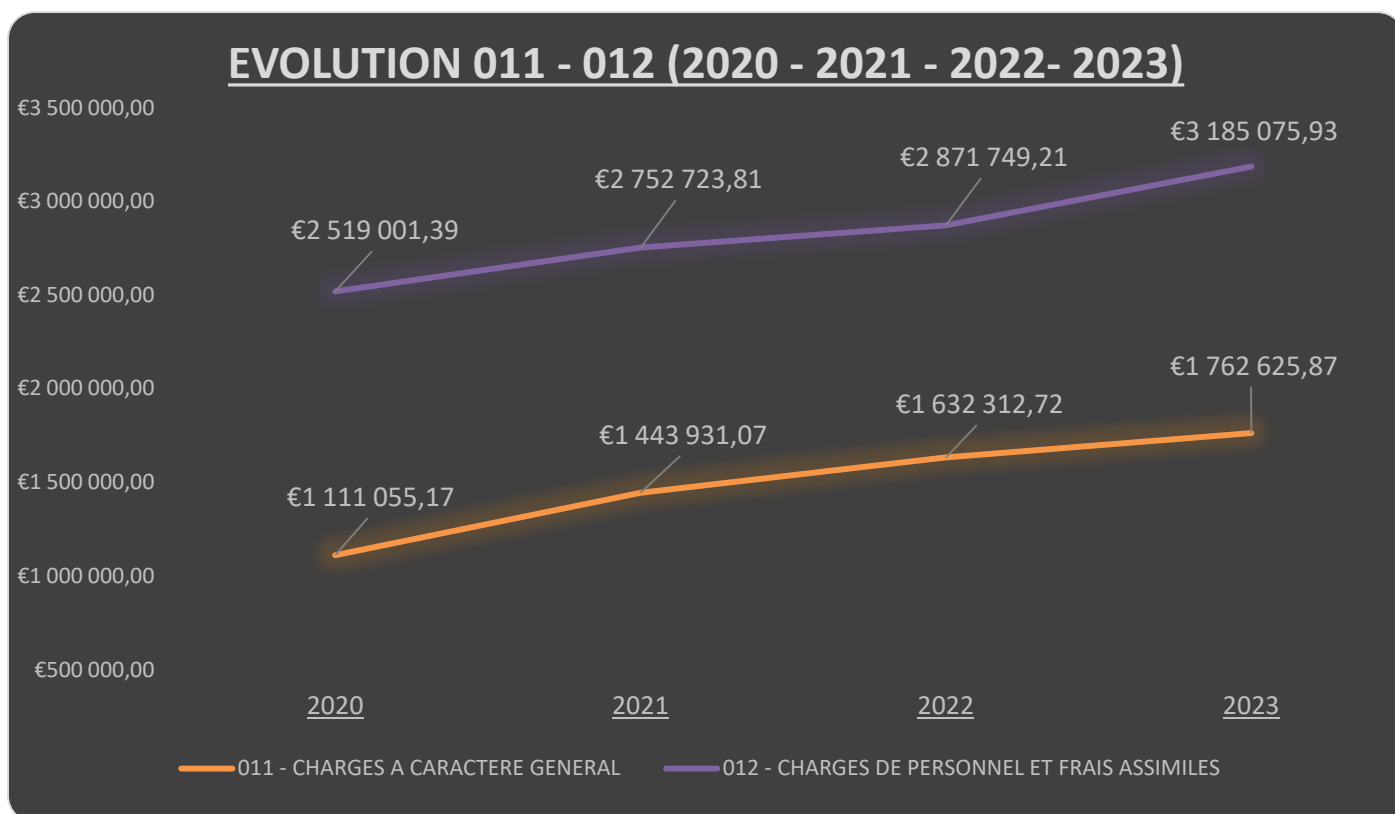
Pour pallier cette crise inflationniste, la politique de taux est révisée par toutes les banques centrales, avec pour conséquence de perturber le secteur bancaire qui a montré des premiers signes de fragilité, nécessitant la plus grande prudence et la plus grande rigueur dans les politiques budgétaires pour 2024. Il est à noter que la lutte contre l'inflation s'accompagne dans les cycles économiques par une montée du chômage à terme.

La Commune de Courthézon, sous l'impulsion de l'équipe municipale, a été une des premières à mettre en œuvre un plan de résilience dès 2023, en concertation avec les agents, anticipant ainsi ce contexte défavorable et qui a permis de contenir, dans une certaine mesure, les crises énergétiques et inflationnistes, et de résister. De résister peut-être mieux qu'ailleurs.

En effet, bien que la Commune ait subi une hausse exponentielle de certaines de ses charges, dont la plus significative est celle des énergies de l'ordre de 172 % sur l'année 2023, elle a su résister.

Rappelons que la nouvelle gouvernance municipale en place depuis 2020 s'attache à utiliser l'argent public au plus juste mettant en œuvre une **gestion optimale et efficiente**, afin de rendre la Commune toujours plus attractive, et ce, **malgré l'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie et des obligations règlementaires** qui pèsent sur la collectivité.

Par ailleurs, et pour mémoire, **une nouvelle politique RH a été initiée depuis 2020** visant à **pérenniser les emplois précaires, renforcer les services stratégiques** (ATSEM, Embellissement, Police Municipale, etc.) tout en rationalisant les effectifs globaux et sans omettre de mettre l'accent sur la **valorisation salariale** et la **promotion individuelle**. Cette politique s'est maintenue en 2023 tout en répondant aux exigences règlementaires en matière de dégel et revalorisation du point d'indice représentant pour l'exercice 161 672,15 €.



ANNÉES	011 - CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	%
2020	1 111 055,17 €	
2021	1 443 931,07 €	30%
2022	1 632 312,72 €	13%
2023	1 762 625,87 €	8%

ANNÉES	012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	%
2020	2 519 001,39 €	
2021	2 752 723,81 €	9%
2022	2 871 749,21 €	4%
2023	3 185 075,93 €	11%

Le tableau ci-dessus met en exergue les grandes évolutions des deux principaux chapitres, 011 et 012.

L'impact du COVID est évident sur les années 2020 et 2021 avec une année 2020 marquée par un arrêt total, sur une grande partie de l'année, des activités de la collectivité destinées au public (festivités, vie associative, accueil des enfants en cantine et au périscolaire) et la reprise progressive des activités en 2021 notamment en régie directe de la cuisine centrale produisant l'ensemble des repas des enfants, puis à plein régime en 2022. Les frais de confections de ces repas qui impactent ce chapitre 011, impacte également le chapitre 012 puisque la rémunération du personnel rattaché à la cantine est prise en charge par la Commune depuis cette reprise en régie directe dès 2021.

Ces premiers éléments montrent d'ores et déjà la résistance de la commune face à la vague inflationniste 2023 sur les charges à caractère général.

Les évolutions de 2022 à 2023, qu'elles soient dues à l'inflation pour le chapitre 011, ou aux revalorisations de charges de personnels que la Commune a dû supporter (hausse du point d'indice et du SMIC pour la plus grande partie) seront mis en évidence infra.

Enfin, en matière d'investissement, Courthézon reste et restera une commune qui investit.

La Municipalité a en effet continué à investir massivement pour la Commune portant ses investissements structurants en phase opérationnelle avec une progression de **l'ordre de 300 000 € (+15%) des dépenses d'équipements.**

#### Les derniers chiffres connus du précompte administratif 2023 sont les suivants :

		DÉPENSES en €	RECETTES en €	Résultat
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Section de fonctionnement	7 117 935,18	7 154 828,20	36 893,02
	Section d'investissement	2 907 471,40	4 274 575,88	1 367 104,48
<b>Reports résultats N-1</b>	Section de fonctionnement		823 234,34	
	Section d'investissement		514 387,85	
	<b>TOTAL réalisations + reports</b>	<b>10 025 406,58</b>	<b>12 767 026,27</b>	
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Section d'investissement	458 647,50	899 841,93	

		TOTAL Dépenses	TOTAL recettes	Résultat cumulé
<b>RÉSULTAT cumulé</b>	Section de fonctionnement	7 117 935,18	7 978 062,54	<b>860 127,36</b>
	Section d'investissement	3 366 118,90	5 688 805,66	<b>2 322 686,76</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>10 484 054,08</b>	<b>13 666 868,20</b>	<b>3 182 814,12</b>

*Derniers chiffres connus à la date 01/02/2024. Certains montants risquent d'évoluer à la marge sans bouleverser l'analyse faite sur 2023.*

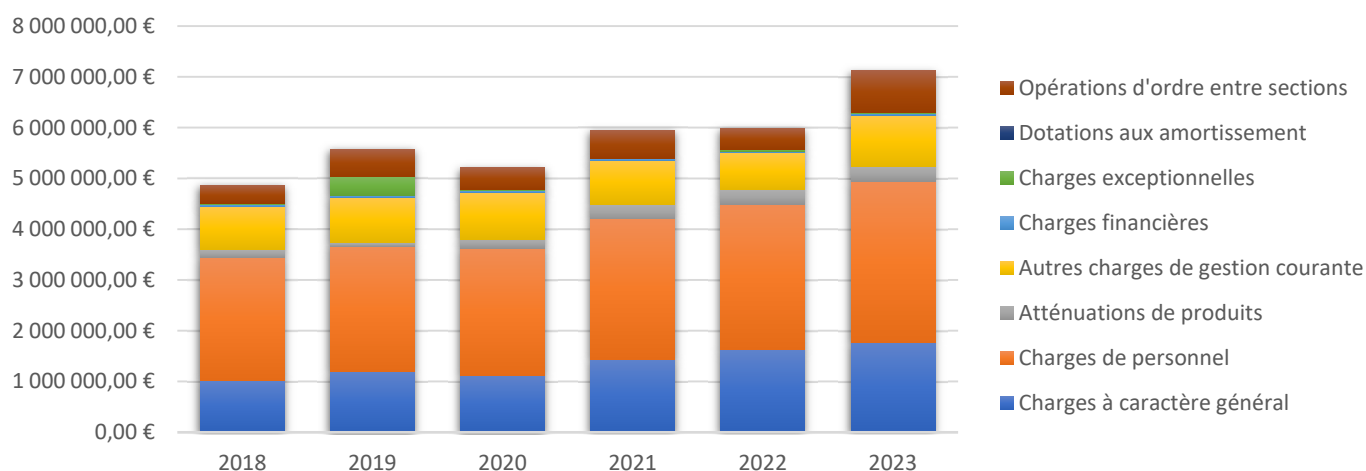
Le regroupement des deux sections d'investissement et de fonctionnement laisse apparaître un **excédent de clôture 3 182 814,12 €**, signe d'une bonne gestion au regard du contexte.

La situation est néanmoins à relativiser puisqu'elle englobe les résultats des années antérieures et les trajectoires dans chacune des collectivités locales aujourd'hui en France nécessitent une gestion rigoureuse et une anticipation nécessaire pour résister face aux enjeux à venir.



## II.1. Des dépenses en hausse mais maîtrisées par rapport à un contexte inflationniste inédit.

Principales dépenses de fonctionnement 2018 - 2023



Chapitre / libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	1 029 492,48 €	1 197 324,54 €	1 111 055,17 €	1 443 931,07 €	1 632 312,72 €	1 762 625,87 €
012	Charges de personnel	2 421 709,08 €	2 463 952,41 €	2 519 001,39 €	2 757 173,80 €	2 871 749,21 €	3 185 075,93 €
014	Atténuations de produits	143 817,71 €	77 574,00 €	170 651,98 €	283 868,71 €	280 016,99 €	281 356,34 €
65	Autres charges de gestion courante	847 515,59 €	886 174,57 €	922 365,07 €	874 184,69 €	733 879,21 €	1 015 949,48 €
66	Charges financières	52 943,91 €	36 501,72 €	30 662,32 €	25 793,67 €	20 841,84 €	41 899,50 €
67	Charges exceptionnelles	7 295,13 €	385 821,56 €	36 835,76 €	7 609,37 €	37 578,25 €	7 557,11 €
68	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 212,36 €
042	Opérations d'ordre entre sections	357 507,71 €	524 243,80 €	417 190,54 €	549 314,58 €	408 963,63 €	822 258,59 €
<b>Total général</b>		<b>4 860 281,61 €</b>	<b>5 571 592,60 €</b>	<b>5 207 762,23 €</b>	<b>5 941 875,89 €</b>	<b>5 985 341,85 €</b>	<b>7 117 935,18 €</b>

Hors opération d'ordre, on constate une **augmentation des dépenses de fonctionnement de +12,8%** (+719 298,37 €).

Dans le détail, **les charges à caractère général** progressent de 130 313,15 € soit **7,98%**.

Compte tenu du contexte inflationniste, **cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est de très bonne facture.**

Elle est en particulier due à la mise en place par l'Autorité Territoriale d'un plan de résilience 2023-2026 dès le mois de septembre 2022 ayant permis de juguler les augmentations et rationaliser le fonctionnement de l'administration.

Cette hausse est principalement portée par l'augmentation de certaines matières premières s'imposant de fait à notre collectivité. C'est le cas notamment du compte « énergie électricité » avec une hausse de **+172 %** (en 2022 : 138 979,39€ / en 2023 : 376 666,20€), hausse minorée pour l'heure par les mesures gouvernementales.

C'est également la résultante de la révision des prix de nos principaux prestataires.

On note effectivement en 2023, l'impact d'une hausse du chauffage urbain qui connaît également une progression de **+45%** (en 2022 : 78 750,95€ / en 2023 : 113 856,20€).

Notre assurance multirisque, au renouvellement du marché, a bondi de **+30%** à 38 100 € en 2022 et de **+4,72 %** 39 900 € en 2023, poussant les Communes à ouvrir des réflexions quant à l'auto-assurance.

Dans ce contexte complexe que nous avons su dompter, notre politique exigeante en matière d'entretien et de cadre de vie s'est poursuivie avec le maintien de la sous-traitance pour les quartiers extérieurs, une politique festive et culturelle riche, dynamique et variée, mais aussi avec une offre de services à destination des seniors et de la jeunesse constamment renouvelée.

**Les charges de personnels** progressent quant à elles de 313 326,72 € soit **+10.91%**.

Cette progression essentiellement structurelle s'explique de 3 façons : dans le prolongement de 2022, différentes mesures gouvernementales sont intervenues en cours d'années, pour revaloriser notamment le point d'indice de 3,5%. Toutes ces mesures se sont traduites par une hausse de l'ordre de 161 000 € sur 2023 (soit 51% de l'augmentation entre 2022 et 2023).

Deuxièmement, la Commune supporte sur l'exercice 2023 des charges exceptionnelles venant grever ce chapitre 012 pour près de 58 000 € de frais de contentieux lié à un litige avec un ancien agent dans les années 2010. À cela s'ajoutent 48 000 € de dépenses 2022 imputées au budget 2023. Soit un total de charges de personnels exceptionnelles de 106 000 € (soit près de 34% de l'augmentation entre 2022 et 2023 des charges de personnels)

En sus, le glissement vieillesse Technicité s'établit pour toute la collectivité autour de 1,4% (en retraitant les frais de contentieux et les charges de 2022 ainsi que les mesures gouvernementales), ce qui est en dessous de la norme de référence comprise entre 3 et 5 %.

À noter que s'il est considéré que les charges de personnels ne doivent dépasser 60% du total des dépenses de fonctionnement pour garantir des équilibres financiers sains pour une Commune.

Elles représentent pour l'année 2023 **44,74 %**. En 2022 cela représentait **47,90%** du total des dépenses, et en 2021 **46,4%**.

Aussi, malgré la politique de revalorisation indemnitaire (de l'ordre de 30 000 €), de renforcement des services stratégiques et du respect des lignes de gestion par une politique de stagiairisation plus active, **les dépenses de personnels demeurent maîtrisées au sein de la collectivité.**

Le maintien d'un service public de qualité est donc ainsi garanti dans la plus grande rigueur budgétaire, malgré un besoin de compétences qui se fait ressentir.

Enfin, le chapitre des **atténuations de produits** reste stable à 281 356,34 €. Il est essentiellement porté par notre amende SRU qui, pour mémoire, a augmenté significativement de **+148,52% (113 214 €)** en 2021 correspondant à **l'effort supplémentaire à fournir au titre de la loi SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain). Au titre de l'année 2023, cette amende était de 200 593,34 €.

Le chapitre **Autres charges de Gestion Courante** est quant à lui en augmentation de 282 070,27 € soit près de **+38,44%** en 2023.

Compte tenu de l'augmentation quasi systématique des cotisations obligatoires auprès des partenaires extérieures (c'est le cas notamment du SDIS), ce chapitre devrait poursuivre une augmentation.

Cette hausse s'explique par les participations qui n'avaient pas été payées en 2022 au syndicat intercommunal du collège Saint Exupéry et au Syndicat Mixte Ouvèze provençal pour 86 394,32 € s'ajoutant aux participations 2023 pour 79 601,42 € sur l'exercice 2023.

La subvention versée au CCAS a également augmenté de 25 000 €.

Il est enfin à noter une augmentation des subventions versées aux associations de + 78 248 €, dont 70 000 € ont été attribuées aux culottes Courth', pour 2022 et 2023

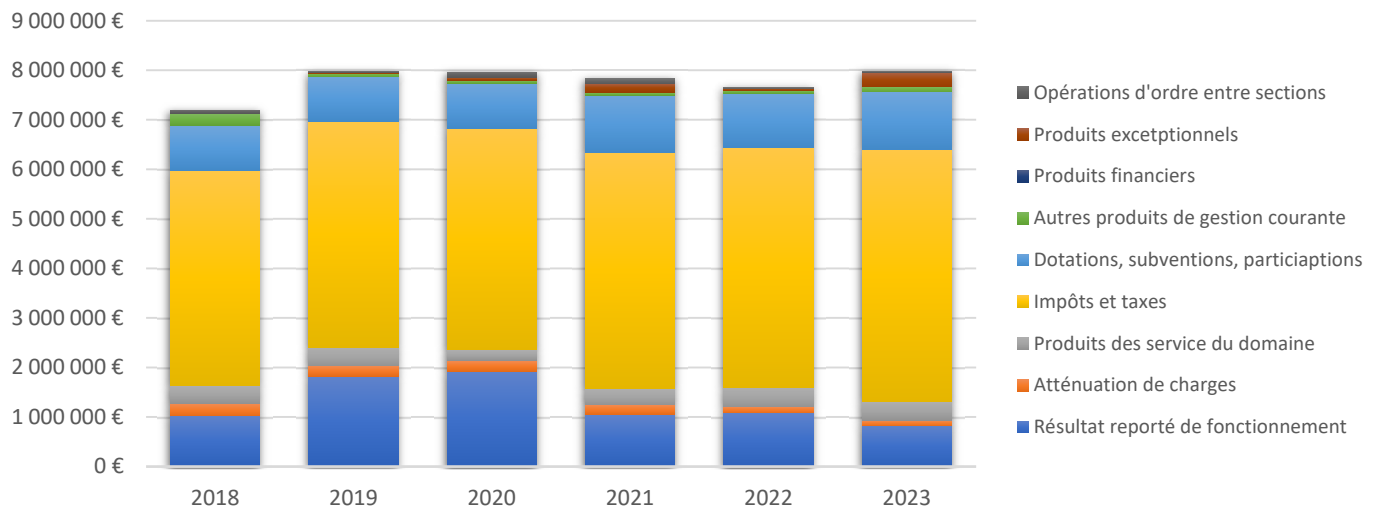
Les **charges exceptionnelles** sont en baisse par rapport à 2022 et correspondent au paiement d'un loyer suite à l'achat d'un fonds de commerce, à une rente viagère et à l'achat de livres pour le Noël des écoles, de dictionnaires, et de calculatrices.

Enfin, pour ce qui concerne **les opérations d'ordre entre section** (chapitre 042), rappelons qu'il s'agit de mécaniques purement comptables destinées à constater la valeur de bien, soit sortis de l'inventaire dans le cas de ventes, soit amortis ou à amortir.

Ces opérations d'ordre ne sont pas des effets de la gestion municipale, mais inhérentes à des règles de comptabilité. En 2023, en dépenses de fonctionnement, on constate une hausse de l'ordre de 415 000 € de ce chapitre, ce qui s'explique par la sortie d'inventaire d'une parcelle vendue (230 000 €) et de la plus-value de la vente de cette parcelle (50 000 €) et des dotations aux amortissements supérieurs à 2022 (il y a eu plus d'investissement en 2022 qu'en 2021, ce qui a généré une hausse des dotations).

## II.2. Des Recettes de fonctionnement en légère hausse.

Principales recettes de fonctionnement 2018 -2023



Chapitre / libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023
002 Résultat reporté de fonctionnement	1 026 262,09 €	1 817 497,34 €	1 927 541,44 €	1 053 223,30 €	1 086 168,02 €	823 234,34 €
013 Atténuation de charges	245 619,65 €	219 347,00 €	212 032,40 €	192 264,75 €	118 874,77 €	107 784,60 €
70 Produits des service du domaine	367 623,25 €	371 260,48 €	219 789,14 €	331 593,75 €	383 041,13 €	386 237,27 €
73 Impôts et taxes	4 340 108,38 €	4 555 586,58 €	4 466 197,75 €	4 762 433,41 €	4 854 324,10 €	5 086 663,66 €
74 Dotations, subventions, participations	902 411,01 €	900 106,27 €	910 293,99 €	1 156 117,29 €	1 091 247,38 €	1 159 332,57 €
75 Autres produits de gestion courante	240 689,71 €	76 057,61 €	58 284,17 €	59 533,23 €	61 187,46 €	102 835,90 €
76 Produits financiers	26,66 €	22,26 €	19,39 €	18,79 €	9,63 €	22,14 €
77 Produits exceptionnels	2 060,85 €	11 208,99 €	57 303,64 €	171 111,09 €	32 078,58 €	290 996,31 €
042 Opérations d'ordre entre sections	72 412,91 €	22 616,36 €	109 523,61 €	101 748,30 €	23 128,01 €	20 342,71 €
<b>Total général</b>	<b>7 197 214,51 €</b>	<b>7 973 702,89 €</b>	<b>7 960 985,53 €</b>	<b>7 828 043,91 €</b>	<b>7 650 059,08 €</b>	<b>7 977 449,50 €</b>

Les recettes de fonctionnement, prises dans leur globalité, sont en augmentation de 327 390,40 € soit + 4,27 % en 2023.

Toutefois, pour avoir une vision plus sincère de ces recettes, dans le tableau récapitulatif ci-dessus, il convient de retrancher le chapitre 002 qui correspond à des excédents cumulés des années antérieures, mais aussi le chapitre 77 qui correspond à des produits exceptionnels.

Ainsi, si l'on compare les recettes de fonctionnements par rapport à 2022 sans prendre en considération les chapitres 002 et 77, elles sont en augmentation de +5,7 % (+ 331 406,37 €).

Elle reste en deçà du rythme d'augmentation des dépenses ce qui incite à regarder avec attention la trajectoire future.

Cette hausse des recettes de fonctionnement s'explique premièrement par une augmentation des **dotations de l'État** au **chapitre 74** avec une hausse de **6,24 % (près de 68 000 euros)**, plus particulièrement **des compensations au titre des exonérations des taxes foncières**. Il est également à noter une subvention du Conseil départemental à hauteur de 19 900 € pour l'organisation d'un évènement 2024 terres de jeux.

**Le chapitre 75** (autres produits de gestion courante) a connu une augmentation de 41 648 € soit **+68%**. C'est notamment sur ce chapitre que se constatent les loyers des immeubles communaux qui correspondent à 69 683,54 € et qui englobent notamment les loyers de Carrefour proximité depuis avril 2023, des Arcades depuis fin aout 2023, mais aussi du Bar à ongles depuis septembre 2023. La politique de développement du tissu commerçants à Courthézon dans des locaux municipaux renforcera indéniablement cette tendance dans les deux années à venir.

Une baisse des **atténuations de charges** de **9,33 % (-11 090,17€)** résultant de notre politique en matière de ressources humaines visant à pérenniser les emplois par la stagiairisation, lorsque le besoin est durable et que l'agent donne satisfaction, et limitant ainsi le recours aux contrats précaires aidés.



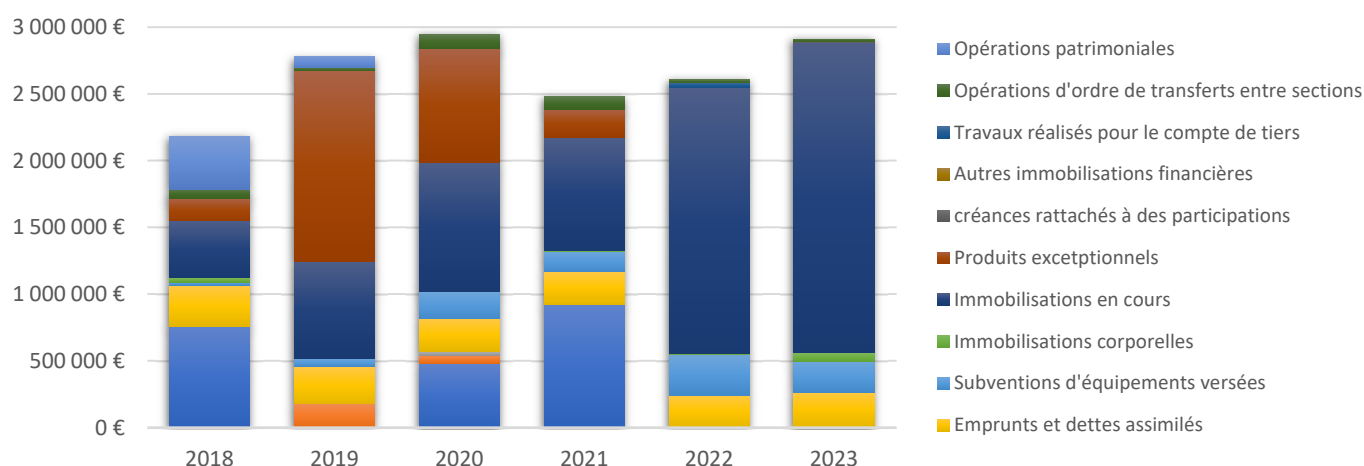
Ce chapitre, en baisse, est compensé par une augmentation **du chapitre impôts et taxes** à hauteur de **232 339,56€ soit +4,79%** lié essentiellement à la revalorisation des bases par l'État (les taux communaux restant inchangés), mais aussi par une augmentation du chapitre 70 relatif aux **Produits des services** avec une hausse de **+3 196,14 € soit 0,83%**

**Le chapitre 77, les recettes exceptionnelles** correspondent à la cession d'un bien communal sis 7 Faubourg Saint George, sur cet exercice.

Enfin, pour ce qui concerne **les opérations d'ordre entre section** (chapitre 042), rappelons qu'il s'agit de mécaniques purement comptables destinées à constater la valeur de bien, soit sortis de l'inventaire dans le cas de ventes, soit amortir. Ces opérations d'ordre ne sont pas des effets de la gestion municipale, mais inhérents à des règles de comptabilité. En 2023, on constate un maintien en recettes de fonctionnement de l'ordre de 20 000 € de ce chapitre, ce qui s'explique par l'amortissement des subventions d'investissement que la Commune a perçu les années précédentes pour financer ses opérations.

### II.3. Des dépenses d'Investissement qui restent soutenues.

Principales dépenses d'investissement 2018 - 2023



Chapitre / libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
001	Résultat reporté de fonctionnement	756 262,93 €	0,00 €	480 814,98 €	923 813,54 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations fonds divers	0,00 €	177 695,19 €	59 793,36 €	0,00 €	0,00 €	2 910,50 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	29 940,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	309 923,73 €	280 453,09 €	244 115,26 €	244 138,36 €	244 248,29 €	262 272,42 €
20	Subventions d'équipements versées	23 662,80 €	60 862,20 €	208 119,08 €	154 384,79 €	302 957,77 €	232 971,63 €
204	Immobilisations corporelles	32 571,00 €	0,00 €	0,00 €	2 202,25 €	5 072,60 €	62 981,70 €
21	Immobilisations en cours	426 628,79 €	726 048,45 €	964 331,37 €	849 101,35 €	1 997 251,94 €	2 327 392,44 €
23	Produits exceptionnels	165 016,86 €	1 427 753,55 €	849 767,58 €	206 938,33 €	0,00 €	0,00 €
26	créances rattachés à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
454101	Travaux réalisés pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 510,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	72 412,91 €	22 616,36 €	109 523,61 €	101 748,30 €	23 128,01 €	20 342,71 €
041	Opérations patrimoniales	395 671,20 €	81 876,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>		<b>2 182 150,22 €</b>	<b>2 777 305,24 €</b>	<b>2 946 405,24 €</b>	<b>2 482 326,92 €</b>	<b>2 606 168,61 €</b>	<b>2 910 371,40 €</b>

**Courthézon est résolument une Commune qui investit.**

Le niveau des dépenses d'équipements sur l'exercice 2023 traduit la volonté municipale d'orienter ses ressources vers les investissements et d'engager d'importants chantiers structurants, tant pour le patrimoine, pour le commerce, pour l'environnement, que pour le cadre de vie.

Courthézon bouge, Courthézon se transforme.

Les **dépenses d'investissement** progressent de 304 202,79 € en 2023, soit + **11.67 %**. Cela est dû à la maturité des projets initiés dès 2020 et correspondants aux projets de mandat dont nos concitoyens peuvent voir d'ores et déjà les premiers résultats. Cette hausse est également une conséquence de l'inflation qui génère des augmentations sur les marchés publics initiés.

Avec près de 2 327 392 euros au chapitre 21, **Courthézon réalise un niveau d'investissement sans commune mesure ces 6 dernières années.**

Il s'agit bien entendu des dépenses pour **le patrimoine**, Courthézon jouit d'un patrimoine riche et majestueux qu'il convient d'entretenir pour le transmettre aux générations futures. L'année 2023 a été marquée par la continuité de la rénovation de la Porte Belle Croix et de la fontaine de la place Daumier dans une autre mesure.

Il s'agit également des investissements pour **le commerce**, avec la création du local commercial en lieu et place de l'ancienne caserne, mais aussi du bâtiment de l'ancien casino pour accueillir un Carrefour et rendre le lustre d'antan à ce bâtiment historique, sans omettre les travaux dans l'ancien office de tourisme pour y accueillir un Bar à angle.

En 2023, d'importants investissements ont été menés pour **l'environnement** également avec la création des Jardins partagés qui affichent complet et dont la fréquentation confirme leur intérêt et leur attractivité. Les plantations d'arbres (plus de 350 depuis le début du mandat) et l'aménagement des espaces se sont poursuivis pour préparer les enjeux de demain, mais aussi finaliser le projet de l'étang de pêche qui prend à présent son rythme de croisière.

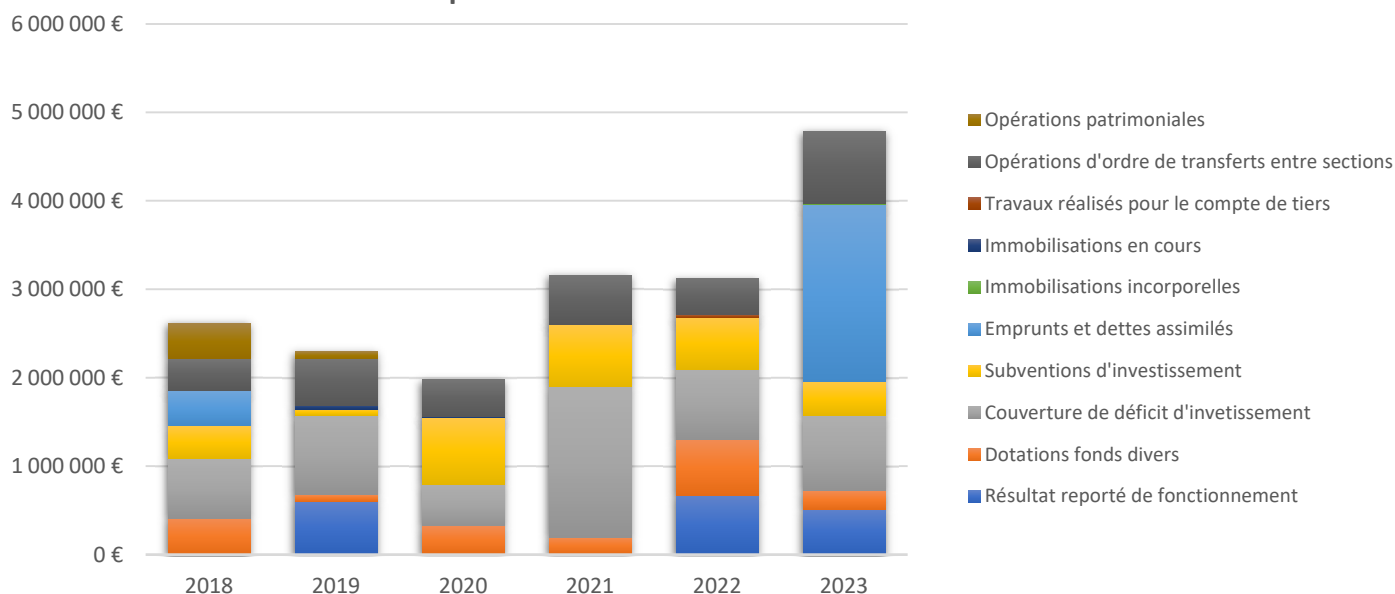
Enfin 2023 c'est aussi des investissements pour **le cadre de vie**, avec la création de la passerelle piétonne dans le parc Charles de Gaulle, et l'aménagement d'un chemin piétonnier route de Beauregard, les investissements majeurs dans **la sécurité** avec le déploiement et l'amélioration constante de notre système de vidéo-protection, sans oublier **la jeunesse** avec l'installation de jeux extérieurs sur l'aire de jeux du Château.

Bien entendu, la Commune continue et continuera à investir pour le bien-être et le cadre de vie des Courthézonais dans les années à venir avec de nouveaux projets structurants qui vont s'amorcer comme la Maison de Santé.

Enfin, pour ce qui concerne **les opérations d'ordre entre section** (chapitre 040), rappelons qu'il s'agit de mécaniques purement comptables destinées à constater la valeur de bien, soit sortis de l'inventaire dans le cas de ventes, soit amortir. Ces opérations d'ordre ne sont pas des effets de la gestion municipale, mais inhérents à des règles de comptabilité. Elles sont équivalentes aux recettes de fonctionnement de l'ordre de 20 000 € précédemment constatées.

## II.4. Des recettes d'Investissement en hausse et qui restent à un haut niveau.

Principales recettes d'investissement 2018 - 2023



Chapitre / libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023
001 Résultat reporté de fonctionnement	0,00 €	606 550,11 €	0,00 €	0,00 €	670 073,34 €	514 387,85 €
10 Dotations fonds divers	413 575,03 €	72 072,09 €	323 613,68 €	199 279,63 €	628 062,81 €	207 023,24 €
1068 Couverture de déficit d'investissement	669 558,84 €	893 870,62 €	474 568,85 €	1 700 000,00 €	800 000,00 €	849 182,89 €
13 Subventions d'investissement	371 501,89 €	71 870,62 €	752 582,44 €	703 806,05 €	579 946,68 €	384 827,16 €
16 Emprunts et dettes assimilés	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 003 658,00 €
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 626,00 €
23 Immobilisations en cours	4 014,00 €	46 249,08 €	6 406,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
454201 Travaux réalisés pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 510,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	357 507,71 €	524 243,80 €	417 190,54 €	549 314,58 €	408 963,63 €	822 258,59 €
041 Opérations patrimoniales	395 671,20 €	81 876,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>2 611 828,67 €</b>	<b>2 296 732,72 €</b>	<b>1 974 361,65 €</b>	<b>3 152 400,26 €</b>	<b>3 120 556,46 €</b>	<b>4 788 963,73 €</b>

Les recettes d'investissement se maintiennent à un haut niveau grâce au résultat d'investissement positif de 2022 (510 000 €) reporté en 2023 et à l'emprunt de 2 000 000 € contracté en 2023.

La commune continue ainsi de jouir d'une des plus importantes capacités d'investissements de ces 5 dernières années, en tendance progressive depuis 2020.

On note, au-delà de ces deux facteurs, **un maintien élevé du niveau de subventions obtenues au chapitre 13**, soit 1 284 669,09 € (384 827,16 € de subventions obtenues en 2023 et 899 841,93 € subventions notifiées en Restes à Réaliser).

Cela est la résultante directe de la mise en place d'un Pôle Projet au sein de la collectivité initié par la nouvelle mandature d'une part, et du rôle de l'autorité territoriale dans le rayonnement de la collectivité d'autre part, permettant d'optimiser le financement de chaque opération, et de bénéficier de subvention sur la quasi-totalité des projets entrepris.

Les taxes d'aménagement 2023 sont également inférieures à 2022 (environ – 29 500 €).

Enfin, pour ce qui concerne **les opérations d'ordre entre section** (chapitre 040), rappelons qu'il s'agit de mécaniques purement comptables destinées à constater la valeur de bien, soit sortis de l'inventaire dans le cas de ventes, soit amortis ou à amortir. Ces opérations d'ordre ne sont pas des effets de la gestion municipale, mais inhérents à des règles de comptabilité. Elles sont équivalentes aux dépenses de fonctionnement qui ont évolué de l'ordre de 415 000 € (et qui se constatent au 042 en dépenses de fonctionnement).

## II.5. Les résultats et l'affectation (au pré-Compte Administratif).

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL COURTHÉZON

COURTHÉZON	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	2 910 371,40 €	4 274 575,88 €	7 117 935,18 €	7 154 215,16 €	10 028 306,58 €	
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023		1 364 204,48 €		36 279,98 €		1 400 484,46 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2022		514 387,85 €		823 234,34 €		1 337 622,19 €
RÉSULTATS CLÔTURE DEFINITIF 2023		1 878 592,33 €		859 514,32 €		2 738 106,65 €

### REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

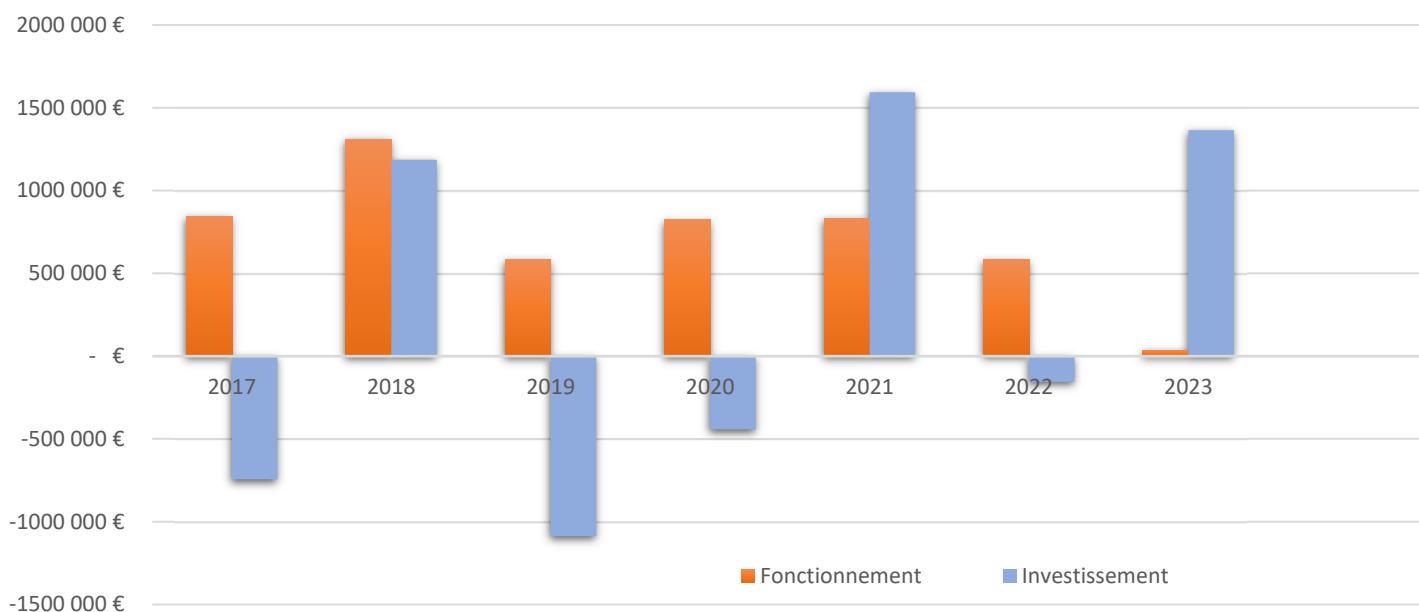
COURTHÉZON	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉSULTATS 2023 ET ANNEES PRECEDENTES		1 878 592,33 €		859 514,32 €
RESTES À RÉALISER 2023	458 647,50 €	899 841,93 €		
TOTAL REPRISES + RAR	458 647,50 €	2 778 434,26 €		859 514,32 €
Section investissement en excédent PAS DE BESOIN DE FINANCEMENT		2 319 786,76 €		

La Section Investissement présente ainsi un solde cumulé de clôture positif de **1 878 592,33 €**.

Les RAR s'établissent à 458 647.50 € en dépenses et 899 841,93 € en recettes, soit un delta de 441 194,43 €.

La section de fonctionnement, quant à elle, affiche un excédent de clôture cumulé de **859 514,32 €**.

## Evolution des résultats de fonctionnement et investissement 2017 à 2023



Pour rappel, le déficit d'investissement de 2019 a été comblé par la nouvelle équipe municipale en 2021.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit en dépenses au chapitre 001 ou excédent en recettes au chapitre 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Au vu du résultat excédentaire en investissement et afin de rester prudent sur la conduite de la section de fonctionnement en 2024 (crise économique sans précédent), **il sera proposé à l'assemblée délibérante de reporter la totalité du résultat cumulé de 859 514,32 € de la section de fonctionnement en recettes de fonctionnement au R002.**

**La Commune conserve donc des résultats financiers robustes**, préservant une santé financière saine, au travers la gestion à l'euro près de l'ensemble de nos dépenses, et permettant de faire face à une crise inflationniste qui impacte fortement les budgets de l'ensemble des Communes.

A mi-mandat, une majeure partie des grands projets sont terminés ou lancés dans les phases opérationnelles, ce qui n'enlève pas la nécessité d'investissement qui se dresse face à nous, notamment au travers la rénovation des bâtiments publics qui demande une attention particulière.

**Il est ainsi permis, malgré un contexte économique et social incertain, qui va nécessiter une gestion minutieuse du fonctionnement (du fait de l'inflation sur l'ensemble des postes au chapitre du 011 charges à caractère général) de se tourner vers de nouveaux défis pour Courthézon, retranscrit dans le BP2024 et suivants.**



### III. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 2024 (tel que retenu fin 2023).

Source : DOB novembre 2024 – Caisse d'Épargne

#### III.1. Introduction.

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les Communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une Commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les Communes de plus de 10 000 habitants.

#### III.2. Le contexte macroéconomique.

##### **Au niveau mondial : une croissance modérée en 2023.**

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, un tel scénario n'est pour le moment pas envisagé dans les économies développées avant 2024.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1. Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022.

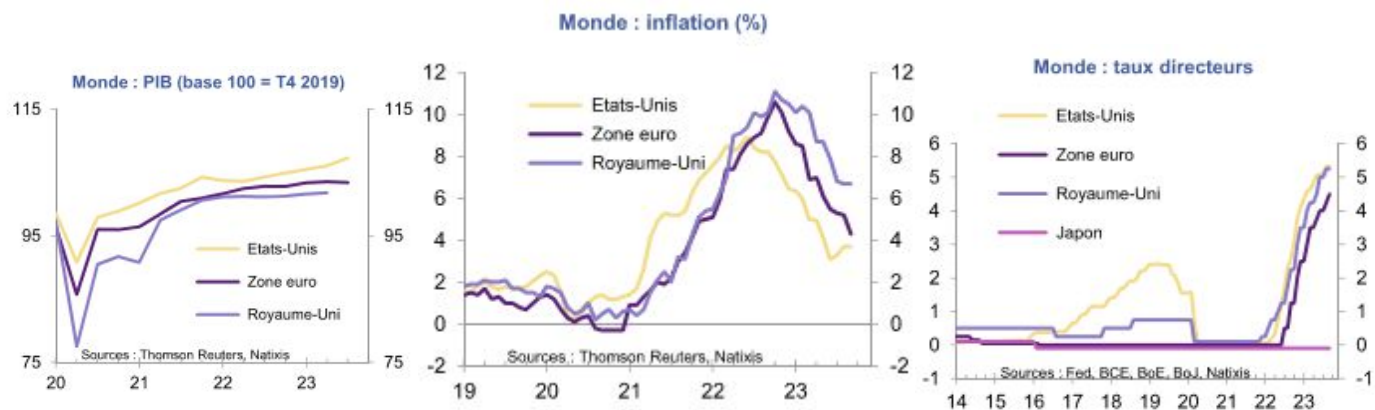
Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés. L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% T/T au T2 après +0,3% au T1.

Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%.

Deux facteurs d'inquiétude subsistent :

- Une situation du marché immobilier préoccupante
- Et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.



### Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit.

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

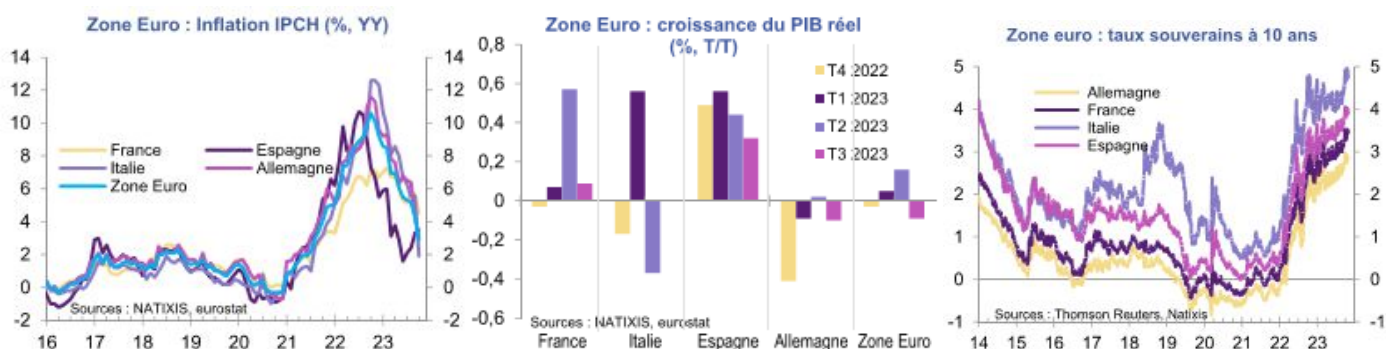
Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. La première estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif.

La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone Euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne après l'été prochain est prévisible, ce qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation.

Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau prépandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.



### III.3. Le contexte national.

#### La croissance est plus résiliente qu'attendu.

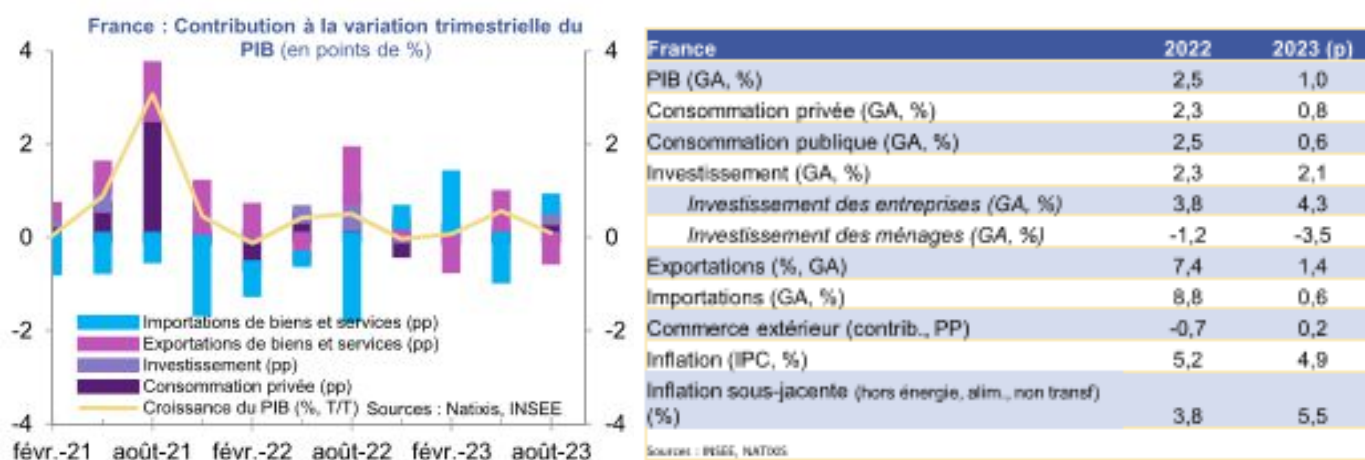
Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fond de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai). La croissance a été plus modeste au T3 2023, avec une hausse de seulement 0,1% T/T en première estimation et des évolutions opposées à celles du T2 en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5% au T3, après + 0,9% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli (+0,1%) après 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock accélère et contribue positivement à la croissance du PIB (+0,7point après +0,2 au T2).

À l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1% en moyenne cette année.



### Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre.

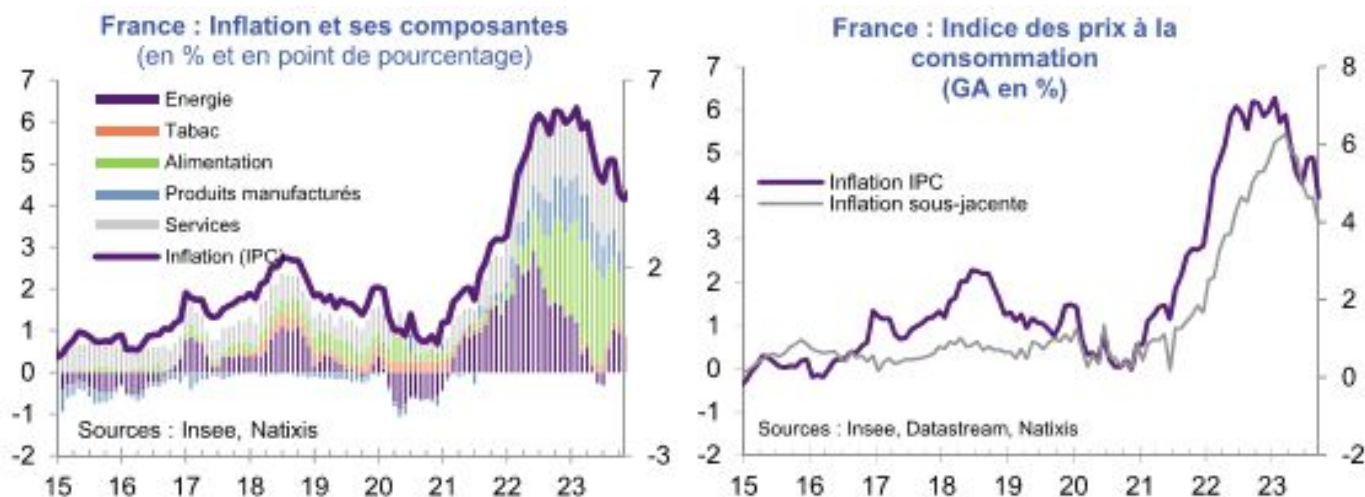
En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023,

La levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'IPCH s'est ainsi replié à +5,1% en juillet, avant de rebondir légèrement à +5,7% en août (taux inchangé en septembre). Sur le T3 2023, l'inflation (IPCH) a atteint +5,5% en moyenne, après +6,1% au T2 et +7% au T1. L'inflation sous-jacente reflue également, elle s'établit à +4,6% en septembre et 4% en octobre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022. Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (-3,7% en GA), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1er août des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.



### **Les perspectives d'emploi restent favorables.**

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages.

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a fortement ralenti au T2 pour être quasi stable à +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Les premiers chiffres du T3 ont indiqué une légère baisse de l'emploi salarié privé : -17 700 emplois, soit -0,1% T/T. La baisse est concentrée dans l'intérim (-15 300, soit -1,9 % T/T, après -4 300, soit -0,5 % au trimestre précédent) tandis que l'emploi salarié privé hors intérim est stable (-2 300 soit 0 % après +16 500, soit +0,1 % au T2 2023). Au T3, seule l'industrie a créé des emplois (+6 400) contre -18 600 dans le tertiaire (marchand et non marchand) et -4 800 dans la construction. Sur un an, l'emploi salarié reste en hausse de 0,7% en GA, soit 138 800 emplois.

Au T2 2023, le taux de chômage a très légèrement augmenté à 7,2% de la population active, après 7,1% T1 (son niveau le plus bas depuis le T2 1982). En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, mais a augmenté de 0,3 point sur un an. La part des personnes se trouvant dans une situation de sous-emploi est également stable sur le trimestre à 4,5% après 4,4% tandis que le taux d'activité des 15-64 ans s'est maintenu à son plus haut historique (73,9%).

À l'horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

### **Le rétablissement des finances publiques sera lent.**

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024.

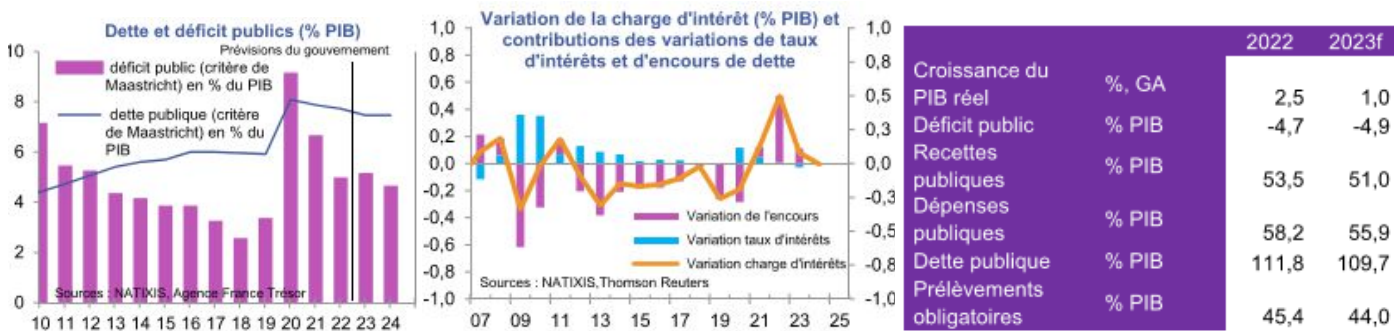
La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone Euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable,



d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.



#### IV. LA LOI DE FINANCES 2024.

Source : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) et [budget.gouv.fr](http://budget.gouv.fr)

Présenté en Conseil des ministres par Bruno Le Maire et Thomas Cazenave mercredi 27 septembre, ce projet de loi de finances traduit les choix fiscaux et budgétaires effectués par le Gouvernement pour l'année 2024. Il met l'accent sur la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, la baisse du déficit public, et les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique. Présentation.

La loi de finances pour 2024 a été promulguée le 29 décembre 2023. Elle a été publiée [au Journal officiel du 30 décembre 2023](#).

Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine.

Chaque année, le projet de loi de finances (PLF) propose l'ensemble des recettes et dépenses de l'État pour l'année suivante. Il détermine ainsi le budget, c'est à dire la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges selon un équilibre économique et financier déterminé.

Le PLF 2024 a pour principaux objectifs la lutte contre l'inflation, la baisse du déficit public qui s'inscrit dans la trajectoire de retour sous les 3% à horizon 2027, et l'investissement pour la transition écologique.

Pour lutter contre l'inflation, le projet de budget 2024 mobilisera près de 25 Md€ pour l'indexation des prestations sociales et des minima sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu.

La maîtrise de la dépense publique doit permettre de poursuivre l'objectif de baisse du déficit, conformément au projet de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 en cours d'examen au Parlement. Le PLF 2024 engagera des économies à hauteur de 16 Md€, notamment grâce à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique. Pour mieux accompagner la maîtrise de la dépense, le PLF s'appuie sur des revues des dépenses publiques, qui seront conduites chaque année et articulées avec la procédure budgétaire, et la mise en place de réformes structurelles.

Les dépenses du PLF 2024 permettent de financer trois chantiers prioritaires :

- La transition écologique, avec 7 Md€ de crédits supplémentaires,
- Le régalién – armée, police, justice –, en hausse de 4 Md€,
- L'éducation et la formation en croissance de 5,5 Md€.



## IV.1. Maîtrise des dépenses publiques.

### Un objectif : le rétablissement des comptes publics à l'horizon 2027.

Les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027) dont l'examen se poursuit au Parlement.

Le PLF 2024 prévoit également une baisse du ratio de dépense publique en 2024, estimée à 55,3%. Cette baisse s'expliquerait par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie permise notamment par la baisse des prix de l'énergie.

Le ratio de dette rapporté au PIB serait en décline à partir de 2025. Il se stabiliserait, en 2024, à 109,7 %, puis poursuivrait sa décline pour s'établir à 108,1 % du PIB en 2027.

### Une maîtrise de la dépense publique partagée par toutes les administrations publiques

La maîtrise de la dépense sera partagée par l'ensemble des administrations publiques. Elle sera rendue possible par des mesures de transformation structurelle et une évaluation renforcée de la qualité des dépenses, qui permettront de dégager des marges de manœuvre pour mettre en œuvre les engagements du Président de la République et les priorités fixées par le Gouvernement. Les administrations de sécurité sociale participeront à la maîtrise de l'évolution des dépenses, permise notamment par la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage favorisant le plein emploi et la maîtrise des dépenses de santé.

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

La maîtrise des dépenses doit aussi s'accompagner d'un renforcement de la qualité des dépenses, notamment en finançant des investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, atteindre le plein emploi et s'assurer de la compétitivité des entreprises, notamment dans le cadre du plan « France 2030 ».

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de + 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024.

### L'exercice de revues des dépenses : renforcer la gouvernance des finances publiques

Le Gouvernement a engagé en 2023 une démarche de renforcement du pilotage, du suivi et de l'examen des dépenses publiques, avec la mise en place d'une évaluation de la qualité de l'action publique, dispositif qui se traduit par la mise en œuvre de revues de dépenses.

Ces revues de dépenses ont pour objectif de renforcer l'efficacité des politiques publiques, tout en générant des économies structurelles pour l'ensemble du secteur des administrations publiques, dont les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

Après l'examen de douze missions en 2023, ces revues couvriront une quinzaine de missions en 2024.

## IV.2. Investir dans l'avenir.

### Une trajectoire budgétaire ambitieuse pour nos politiques régaliennes.

La loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 s'inscrit dans la continuité de la LPM 2019-2025.

Le budget de la mission « Défense » sera réhaussé de + 3,3 Md€ en 2024 et en 2025, de + 3,2 Md€ en 2026 et 2027 et de + 3,5 Md€ par an entre 2028 et 2030.

La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) 2023-2027 dote le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de nouveaux moyens humains, juridiques, budgétaires et matériels inédits, à hauteur de 15 Md€ supplémentaires et de 8 500 postes créés sur le quinquennat. Pour répondre aux enjeux sécuritaires et territoriaux des années à venir, la LOPMI a pour triple objectif d'engager la transformation du ministère, de rapprocher les services du citoyen et de mieux prévenir les crises futures.

La loi d'orientation et de programme 2023-2027 du ministère de la Justice porte une hausse exceptionnelle des moyens de la justice avec un niveau de crédits de 10,08 Md€, représentant une hausse de 0,5 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2023. Aussi, 10 000 ETP supplémentaires sont prévus sur la période 2023-2027 afin notamment de répondre aux attentes de nos concitoyens et des professionnels de la justice via le renforcement des juridictions judiciaires et de l'administration pénitentiaire.

### **Accélérer la transition écologique.**

Le PLF 2024 a pour objectif de « verdier » la fiscalité afin de la mettre en cohérence avec les objectifs environnementaux de la France. Le Gouvernement mobilise plusieurs leviers :

- Inciter les entreprises et les particuliers à accélérer la transition écologique,
- Diminuer les dépenses fiscales défavorables à l'environnement, dites « brunes »,
- Mobiliser tous les leviers de financement de la transition.

Pour financer la planification écologique, le PLF 2024 prévoit une hausse inédite de 10 Md€ des crédits en autorisations d'engagement, donnant lieu à 7 Md€ de crédits de paiement dès 2024.

### **Le « budget vert », l'outil de pilotage financier de la planification écologique à chaque étape de la procédure budgétaire.**

Le PLF 2024 s'accompagne, pour la quatrième année consécutive, d'un outil de cotation des dépenses selon leur impact environnemental : le budget vert.

Pour la première fois cette année, la direction du Budget a utilisé le budget vert comme outil d'aide à la décision lors des discussions budgétaires et fiscales avec l'ensemble des ministères, permettant ainsi de retracer précisément les dépenses consacrées à la planification écologique et de connaître le montant de l'ensemble des dépenses de l'État favorables et défavorables à l'environnement.

### **Le soutien des politiques d'éducation et de formation professionnelle.**

La mission Enseignement scolaire connaît la plus importante progression de l'ensemble des 33 missions du budget de l'État. Le Gouvernement met en œuvre une revalorisation importante de la rémunération des professeurs dans le cadre du « Pacte enseignants », afin de reconnaître l'importance de leurs missions d'accompagnement et d'orientation des élèves. Une rémunération minimale de 2 100 € en début de carrière est garantie pour tous les enseignants.

Au-delà de la formation, l'action du Gouvernement s'attachera également au continuum avec l'emploi pour une meilleure adéquation avec les besoins de la France de demain, mais surtout pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants. À compter du 1er septembre 2023, toutes les périodes de stages des lycéens professionnels, agricoles et maritimes feront l'objet d'une gratification attribuée par l'État et le nombre de semaines de stage sera augmenté. Les crédits de paiement inscrits au PLF 2024 pour les aides à l'embauche d'alternants s'élèvent à 3,9 Md€ (pour les apprentis, hors contrats de professionnalisation).

La formation tout au long de la vie professionnelle demeure un axe important de l'investissement du Gouvernement. Le Fonds national de l'emploi a été réorienté vers le financement de formations liées aux transitions écologique, alimentaire et numérique. Les dispositifs dédiés à la formation des salariés disposent au total d'une enveloppe globale de 290 M€ en 2024.

### IV.3. Les concours financiers de l'État aux collectivités locales.

Ils se composent de trois ensembles :

- Les prélèvements sur recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales (RCT) ;
- Les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT) ;
- Le produit de l'affectation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux régions, au Département de Mayotte et aux collectivités territoriales de Corse, de Martinique et de Guyane en substitution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi qu'aux départements depuis 2021 au titre de l'instauration du fonds de sauvegarde pour les aider à financer leurs dépenses d'allocations individuelles de solidarité.

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales représentent, dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, 54,79 Md€.

Hors mesures exceptionnelles (filet de sécurité 2023, DSIL exceptionnelle et, fonds de reconstruction tempête Alex), ils s'élèvent à 54,27 Md€ soit une progression de +1,15 Md€ par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2023.

L'État amplifie en 2024 son soutien financier aux collectivités locales. Après avoir augmenté pour la première fois depuis 13 ans en 2023, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est une nouvelle fois abondé : il progresse en 2024 de + 220 M€ et dépasse 27 Md€.

L'extension du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée aux aménagements de terrains représente un soutien supplémentaire de 250 M€ par an en faveur de l'investissement local, particulièrement utile à un an des Jeux Olympiques et pour conduire les projets de renaturation.

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont, quant à elles, maintenues à un niveau historiquement élevé de 2 Md€ en AE et 1,8 Md€ en CP. La dotation de soutien aux Communes pour la protection de la biodiversité, abondée de + 58,4 M€ et ainsi portée à 100 M€, évolue en dotation de soutien aux aménités rurales. Les moyens supplémentaires qui lui sont alloués s'inscrivent ainsi dans le cadre d'un élargissement du périmètre de cette dotation et d'une évolution des critères d'éligibilité.

Afin de réduire les délais de délivrance des titres d'identité dans le contexte d'une demande croissante depuis la fin de la crise sanitaire, le Gouvernement accompagne les collectivités au titre de la dotation titres sécurisés (DTS), en hausse de +47,6 M€. Elle est ainsi portée à 100 M€ en 2024.

La mise en œuvre du plan de lutte contre les violences faites aux élus, récemment annoncé par le Gouvernement, passe par la mobilisation de 5 M€ dans le cadre du PLF 2024.

L'exercice 2024 marque également une montée en charge de la contribution des concours financiers de l'État aux collectivités, au verdissement des dépenses publiques. Ainsi, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), incluse au sein du budget vert de l'État depuis 2023, voit son objectif de financement de projets favorables à l'environnement rehaussé de 25 % à 30 %.

Les crédits de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) participeront également au verdissement du financement de l'État à hauteur respectivement de 25 % et 20 % de projets des collectivités favorisant la transition écologique et énergétiques.

Enfin, du fait de la réforme de la taxe sur les logements vacants intervenue en LFI pour 2023, un nouveau prélèvement sur recettes (PSR) de compensation est instauré à partir de 2024 à destination du bloc communal pour un montant prévisionnel de 24,7 M€.

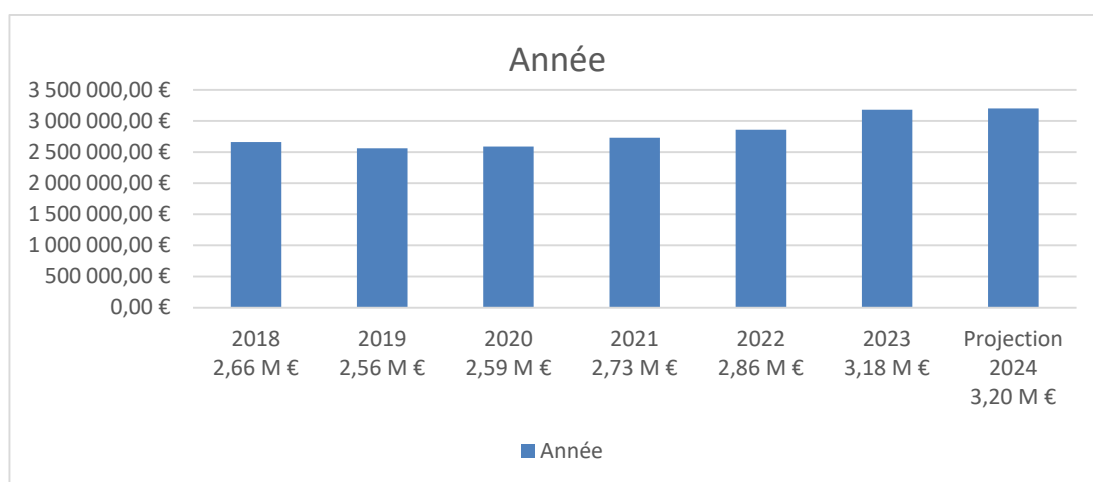
Sur la période 2025-2027, la progression des concours financiers de l'État aux collectivités devrait se poursuivre. Ce dynamisme s'explique notamment par la croissance prévisionnelle de la TVA dont une part bénéficie aux collectivités. De plus, les collectivités bénéficient également du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour un montant supérieur à 7 Md€ sur la période. Par ailleurs, les PSR de compensation fiscale, à l'instar du PSR de compensation de la baisse des valeurs locatives des établissements industriels, devraient également connaître une croissance régulière.

## V. ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES.

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi NOTRe et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire, ce dernier contient une présentation de l'évolution des effectifs ainsi que des crédits afférents.

### V.1. Évolution des charges de personnels (Chapitre 012).

#### V.1.1. Évolution des Dépenses



Tel qu'évoqué en préambule, il a été décidé, tout en rationalisant les charges de personnels de :

- Pérenniser les emplois dès lors que le besoin est durable et que l'agent donne satisfaction et donc moins recourir au contrat précaire ;
- Valoriser l'accompagnement salarial par une revalorisation du RIFSEEP de manière juste, équitable et impartiale ;
- De renforcer les services stratégiques eu égard la politique de la majorité municipale : ATSEM, Embellissement de la ville, etc. ;
- Accompagner les agents dans leur carrière par la formation et la promotion interne ;

Un audit réalisé dans l'été 2023 a par ailleurs mis en évidence des points forts individuels (le sens du service public des agents, leur disponibilité), mais aussi des axes de travail et d'améliorations (manque de visibilité sur le rôle et positionnement des agents).

Cet audit s'est traduit par le recrutement d'un nouveau directeur général des services arrivé le 05/11/2023 et l'approbation d'un nouvel organigramme au 01/01/2024.

L'administration Courthézonnaise reposera désormais sur 4 pôles pilotés par 4 directeurs de Pôles qui s'appuieront sur des chefs de services rattachés à leur pôle. Chacun aura désormais un rôle et un niveau de responsabilité identifiable de manière organisationnelle, ce qui permettra de cadrer les recrutements à venir et les niveaux de responsabilité attendus, et de déployer une culture territoriale.

La pyramide des âges met en exergue un plateau haut en matière de charges de personnel et donc maîtrisé durablement dans la collectivité du fait de la pérennisation des emplois ;

À noter également comme en 2022, le dégel du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, soit sur 6 mois de l'exercice s'est imposé dans le budget communal, tout cela couplé aux augmentations naturelles liées au glissement vieillesse technicité de 1,4% cette année.

Une revalorisation de 5 points d'indice est également prévue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce qui impactera le budget sur une année compétée.

Cela étant, au regard d'un contexte financier contraint et des orientations budgétaires nationales, européennes et mondiales difficiles à appréhender pour les années à venir, marquée par une inflation durable et des recettes de moins en moins consistantes et pérennes pour faire face à ces hausses subies, des choix devront s'opérer quant au maintien constant de nos effectifs.

### V.1.2. Traitement et régime indemnitaire.

LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (prévisionnel)
REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRE	936 299,83 €	1 026 863,32 €	1 016 713,79 €	1 203 730,94 €	1 402 591,92 €
AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	208 340,38 €	251 384,84 €	327 667,72 €	370 131,49 €	400 674,12 €
REMUNERATION CONTRACTUELS	630 485,34 €	630 924,93 €	707 084,91 €	589 271,84 €	415 254,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 775 125,55 €</b>	<b>1 909 173,09€</b>	<b>2 051 466,42 €</b>	<b>2 163 134,27 €</b>	<b>2 218 520,40 €</b>

On note une baisse importante de la rémunération des contractuels, car de nombreuses stagiairisations ont eu lieu au cours de l'année. En effet, compte tenu du besoin durable et de la satisfaction donnée par l'agent, le contrat s'est vu pérennisé.

Les effectifs de la collectivité ont été optimisés afin de procéder à la valorisation salariale insufflée par la mandature. À noter la hausse du point d'indice (+3.5%) avec laquelle nous avons tout de même réussi à maîtriser le budget total.

### V.1.3. NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire).

La NBI, *nouvelle bonification indiciaire*, sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

NBI 2020	NBI 2021	NBI 2022	NBI 2023	NBI 2024 (prévisionnel)
21 148,97 €	25 029,74 €	14 954 €	16 827 €	18 140 €

Nombre d'agents concernés par le versement de la NBI : 22

La hausse du montant annuel de la NBI est due à l'augmentation du point d'indice ainsi qu'au recrutement de personnel titulaire.

### V.1.4. Les avantages en nature.

	2020	2021	2022	2023	2024 (Prévisionnel)
<b>MCD/MGP (mutuelle/ prévoyance)</b>	69 070,41 €	50 529,00 €	50 094,00 €	46 534,00 €	58 332,00 €

Cette hausse significative est due à l'augmentation de l'adhésion à la nouvelle mutuelle (+35% de cotisation mensuelle)



Il est à noter que le marché a été renouvelé au 01/01/2024, MGP ayant été le seul candidat ayant répondu à la consultation.

Une réflexion sur le développement d'autres avantages en nature est en cours de réalisation par le CST. Titres restaurants, délibération sur la prime liée au pouvoir d'achat, déploiement du CIA en lien avec les entretiens professionnels sont des pistes qui feront l'objet d'une mise en œuvre totalement ou partiellement déployée sur les années à venir, selon les possibilités financières qu'il sera possible d'injecter dans leur développement.

Malgré le contexte financier contraint, et dans la volonté d'accompagner l'ensemble des agents de la Commune, la majorité municipale proposera la mise en œuvre de la prime inflation, de l'ordre de 40 000 €.

## V.2. La structure des effectifs.

### V.2.1. Évolution des emplois agents titulaires et contractuels.

ANNEE	Titulaires / Stagiaires			Total	Contractuels			Total	Total Agent
	CAT A	CAT B	CAT C		Droit Privée	Droit Public	Autres		
2020	1	9	35	45	32	10	2	44	89
2021	0	10	42	52	18	13	3	34	86
2022	0	6	52	58	4	15	2	21	79
2023	1	6	54	61	4	13	2	19	80
01/01/2024	1	7	54	62	4	9	0	13	75

On notera la continuité de la politique des ressources humaines conduite au sein de notre collectivité, l'objectif étant de rationaliser les équipes, des équipes mieux formées, mieux valorisées, plus engagées, tout en renforçant les services stratégiques.

La part de titulaire/stagiaire augmente (+2) compte tenu de la volonté de mettre fin à l'utilisation excessive des contrats précaires et de procéder à la stagiairisation si le besoin est durable et que l'agent donne satisfaction dans ses missions. En parallèle, on note une légère baisse du nombre de contractuels qui s'accroît en 2024.

### V.2.2. Le temps de travail.

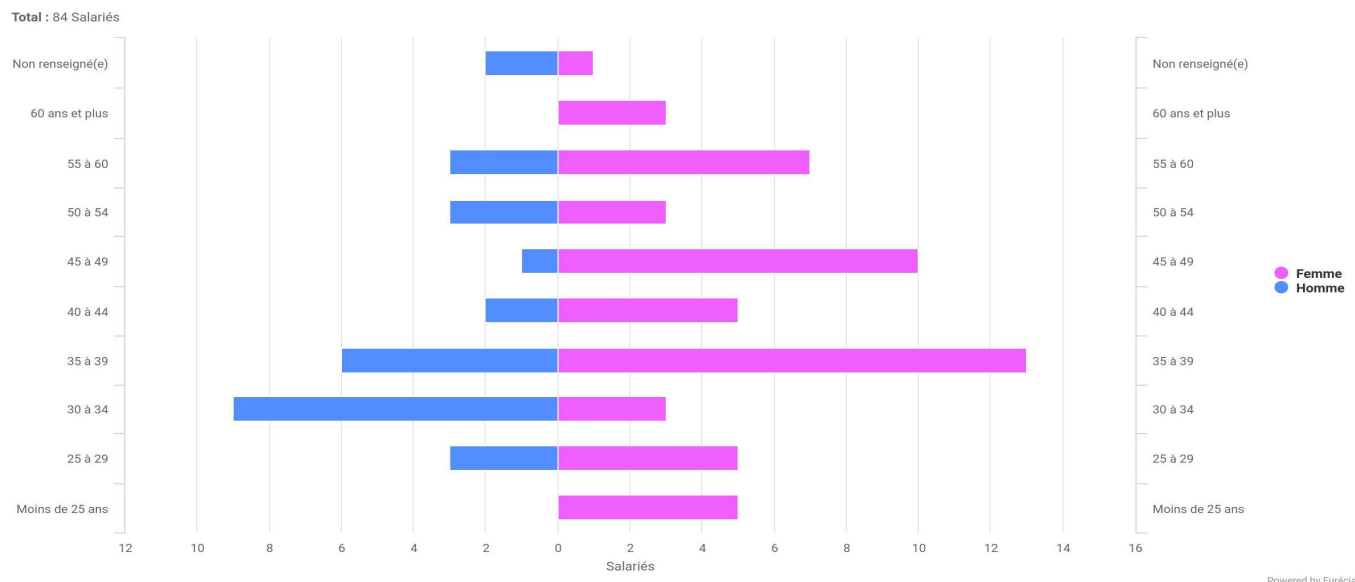
Cycle de travail de la collectivité : Le temps de travail est de 37 heures hebdomadaire pour un temps complet.

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique, les collectivités ont un an, à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes, pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents et prévoir ainsi un passage à 1607 heures. Les délibérations prévoyant une durée du travail inférieure à 1607 heures en raison de sujétions spécifiques sont maintenues.

Stratégie pluriannuelle : Une délibération adoptant les 1607 heures a été prise en 2021 avec une présentation en comité technique du 10 janvier 2021.

Après un bilan à un an, le constat est dans l'ensemble positif malgré des modifications à apporter dans la précision de certains éléments : Heures de récupérations, Annualisation, ARTT.

### V.2.3. L'âge des agents.



La Pyramide des âges présente une forme dite « toupie ».

En effet elle est le signe d'embauche récente et massive pour des raisons conjoncturelles (mutation, retraite, mise en disponibilité...). La « toupie » marque la prédominance de classe intermédiaire.

La problématique que l'on peut mettre en avant est la méconnaissance de la collectivité. L'avantage, en revanche, est une source d'innovation et de motivation.

## V.3. Égalité entre les Femmes et les Hommes.

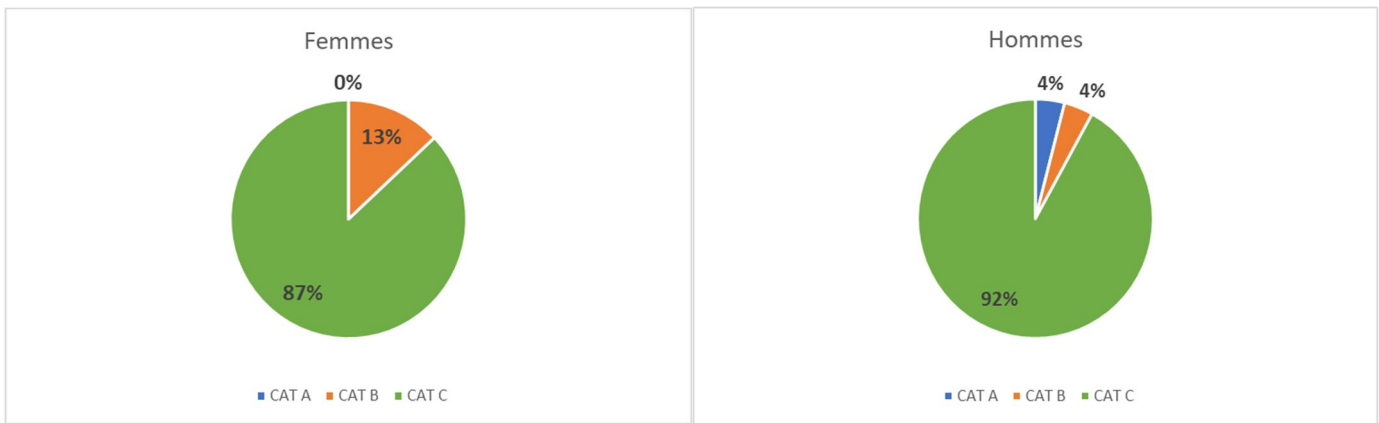
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des Communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

### V.3.1. État des lieux de la parité.

#### Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

	CATÉGORIE		
	A	B	C
Titulaires			
Hommes	4%	4%	92%
Femmes	-	13%	87%

#### Répartition des effectifs par genre et catégorie d'emploi



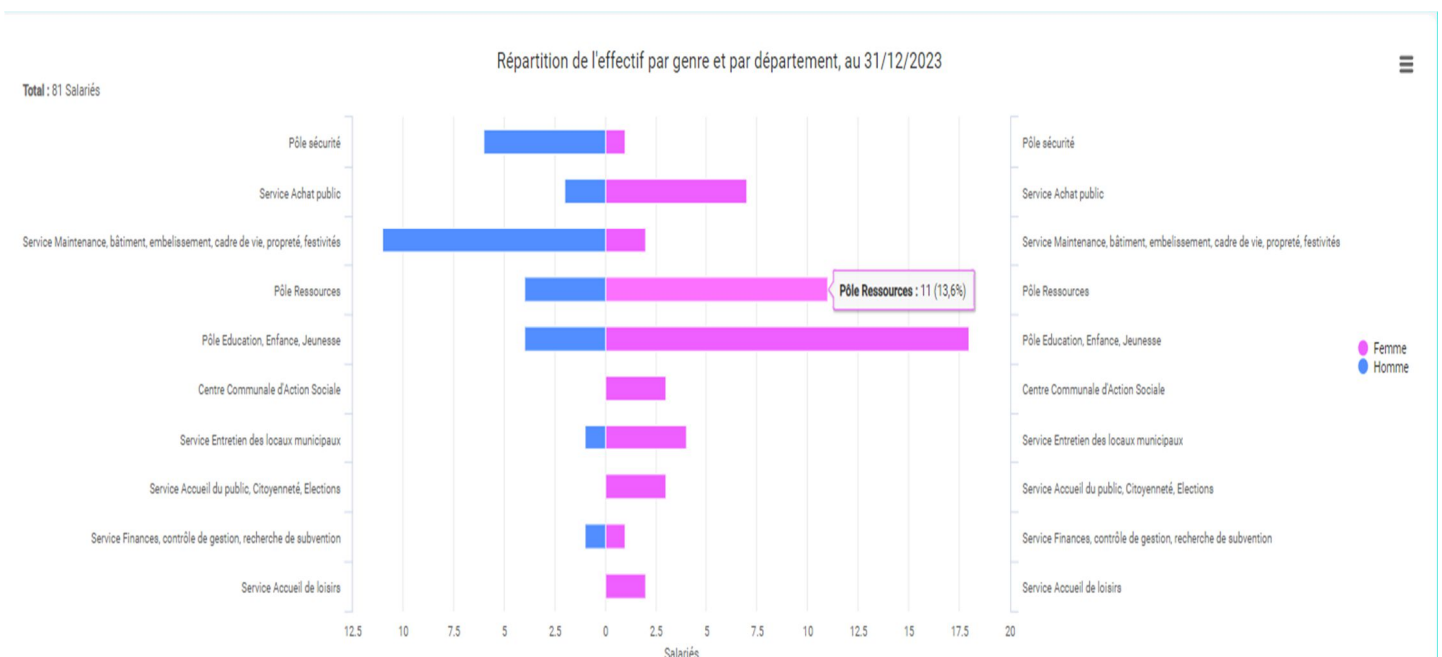
NB : La répartition n'inclut pas les agents n'occupant pas d'emplois permanents (saisonniers).

La majeure partie des agents relèvent de la catégorie C ce qui est représentatif d'un rajeunissement des agents qui débutent leur carrière dans la fonction publique.

Une politique de carrière des agents et de formation les incitera au passage de concours et à poursuivre des formations pour monter en compétences.

Il faudra donc veiller à l'avancement de grade et à définir si des promotions internes sont nécessaires et ce en cohérence avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et du plan de formation mis en œuvre dans la collectivité conformément aux Lignes Directrices de Gestion (LDG).

### Répartition par genre selon la filière



### Le temps de travail (personnel titulaire/stagiaire)

	HOMMES	FEMMES
<b>TEMPS COMPLET</b>	28	28
<b>TEMPS NON COMPLET</b>	0	19
<b>TEMPS PARTIEL</b>	1	5

Les demandes de temps partiel ou temps non complet sont portées en grande partie par les femmes dans notre collectivité. Ce temps non complet ou partiel peut être choisi ou subit et est une réalité que nous constatons dans l'ensemble des collectivités équivalentes à Courthézon. Cette particularité est liée à l'activité de la collectivité et aux besoins des citoyens.

#### V.4. Santé au travail.

	Nombre de Jours 2020	Nombre de Jours 2021	Nombre de Jours 2022	Nombre de Jours 2023
<b>Maladie Ordinaire, Longue Maladie</b>	1276	896	840	613
<b>Accidents de trajet</b>	0	11	1	0
<b>Accidents du Travail</b>	5	5	0	3
<b>Maladie Professionnelle</b>	0	0	0	0

L'évolution du nombre de jours de Maladie ordinaire, Longue maladie est en baisse significative ce qui indique un taux d'absentéisme en diminution et donc **un « bon » climat social**. Globalement cela se traduit par de bonnes conditions de travail, une ambiance favorable au dialogue et à la bonne humeur au travail (sentiment d'appartenance), et des agents motivés par leurs missions (sentiment de légitimité et de reconnaissance).

C'est en lien direct avec le projet d'administration qui a été construit dès 2020 dans la collectivité, en collaboration avec les agents. Cela étant, tel que cela a été mis en évidence par l'audit réalisé sur l'été 2023, afin de répondre aux attentes de lisibilité, le projet d'administration devra être revu sur la seconde partie de mandat afin de maintenir et développer ce « bon » climat social.

L'accident de travail est survenu lors d'un débroussaillage réalisé par un agent des services techniques. Une branche est venue dans son œil.

#### V.5. Actions menées par la Commune de Courthézon dans sa gestion des Ressources Humaines.

Depuis 2020, plusieurs actions sont menées par la Commune de Courthézon dans sa gestion des ressources humaines.

##### **Rénover la politique de recrutement :**

- Rationaliser les effectifs en mutualisant les compétences en interne et en identifiant les niveaux de responsabilité attendus.
- Pérennisation des emplois sur les besoins durables, et lorsque l'agent donne satisfaction.
- Accroissement du temps de travail pour les agents à temps non complet si le besoin est existant sur le poste.
- Consultation en interne pour le recrutement quand cela s'avère possible avant ouverture en externe.
- Mise en place d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants.
- Mise en place d'éléments de rémunération permettant de fidéliser.

##### **Organiser l'acquisition de compétences :**

- Placer l'usager au cœur de notre action en accompagnant les agents sur l'acquisition de nouvelles compétences et création d'un véritable parcours carrière.
- Adapter notre fonctionnement pour être encore plus efficient (Pôle Projet/Pôle Ressources...).

- Accompagner les agents dans la préparation de concours et d'examens.
- Formation à l'utilisation d'outils de gestion et de pilotage (logiciel RH, ATAL, LOGIPOL, etc.).

### **Améliorer la gestion des carrières :**

- Fin de l'utilisation excessive des contrats précaires.
- 1 règle simple instaurée : après 2 ans de contrat, dès lors que la personne donne satisfaction et que le besoin est durable = STAGIAIRISATION.
- Construction d'un véritable parcours de carrière en renforçant la GPEC et les entretiens professionnels.
- Accès à la formation facilitée et encouragée.
- Promotion interne : mise en place d'un collège décisionnel autour de l'autorité territoriale pour une impartialité optimale : RH/Elu/DS/Maire + Consultation chef de service/chef de pôle.
- CAP : Curseur passé de 80% à 100% pour éviter tout arbitrage subjectif. 1 principe : tous ceux qui peuvent y prétendre peuvent être présentés à la CAP.
- Revalorisation de l'IFSE.
- Fin de la distinction contractuelle dans l'organigramme (tout le monde concours au service rendu aux Courthézonais).
- Accompagnement au reclassement.

### **Renforcer la Culture d'Administration et la communication interne :**

- Doublement du budget du COS, organe de cohésion et de diffusion de la culture d'administration.
- Activités bien-être au travail.
- Mise en place d'un SIRH.
- Création d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants (petit déjeuner d'accueil, présentation de tous les services et temps d'intégration).
- Lancement du Livret d'accueil.
- Lancement du journal Interne « Echo de Val Seille » en cours.
- Refonte de l'organigramme au 01/01/2024 pour répondre à l'attente de lisibilité des agents.

### **Développement de la qualité de vie au travail :**

- Des ateliers sophrologie ont été déployés et ont bénéficié à une quinzaine d'agent.
- Des pistes portant sur le développement de nouveaux ateliers sont en cours : massage, sport, ...
- Une réflexion en CST sur les dispositifs et les mesures en mettre en œuvre.

## VI. LA DETTE.

Il est communément admis que, par un usage raisonné, l'endettement est un formidable outil permettant un **effet de levier** significatif, notamment par son **effet démultiplicateur**, pour réaliser les investissements structurants, tant d'une entreprise que d'une collectivité locale.

La ville de Courthézon jouit d'une santé financière irréprochable couplée à un très faible niveau d'endettement. Elle figure ainsi parmi les meilleurs élèves de la strate.

Ainsi, au même titre que sur le mandat précédent, un recours à l'emprunt a été réalisé sur cet exercice afin d'accélérer la transformation de notre Commune débutée en 2020 et d'aboutir sur des projets structurants qui concernent plusieurs générations : c'est le cas de la future maison de santé, mais également le projet de rénovation de l'escalier de l'école Val Seille.

Un emprunt d'un montant de 2 000 000 a ainsi été levé en 2023 et un emprunt renégocié de 187 430.03 € est arrivé à échéance en décembre 2023.

Cela a été d'autant plus pertinent puisque de nombreux projets de 2023 réalisés au titre de la réhabilitation des bâtiments Boulevard Victor Hugo, génèrent de nouvelles recettes pour la Commune.

### VI.1. Comparaison de la dette par habitant envers la moyenne de la strate.

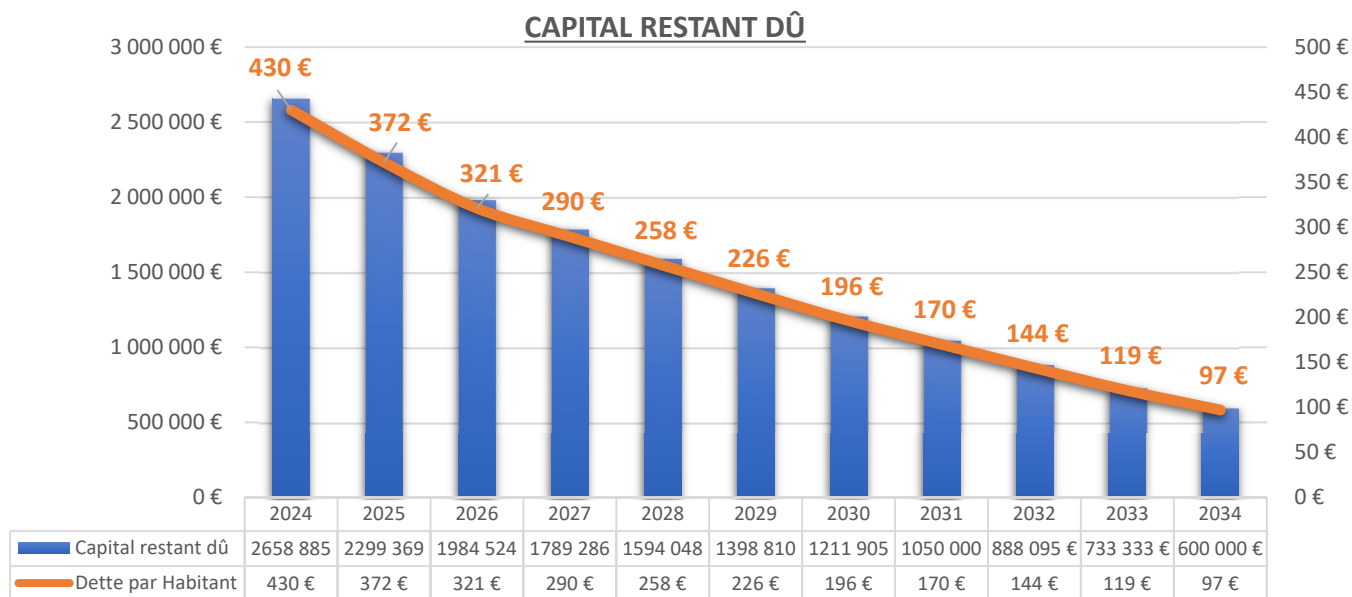
Capital restant dû de la dette par habitant/moyenne de la strate



Les chiffres de moyenne de la strate de 2023 ne sont pas connus à ce jour, l'histogramme donnant toutefois une tendance de comparaison.



### VI.3. Prévision d'évolution de la dette avec l'emprunt de 2 M€ souscrit en 2023.



Le graphique ci-dessus met en perspective l'évolution de la dette par habitant en se projetant sur 10 ans.

Ainsi, en 2026, en prenant en considération l'accroissement démographique, la Commune retrouvera un niveau d'endettement sensiblement identique du début de mandat 2020/2026, perdurant ainsi dans des seuils extrêmement bas et maîtrisés comparés aux Communes de même strate.

\* L'histogramme présenté n'engloba pas les résultats du recensement 2024 (connus en 2025).

## VII. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT.

### VII.1. Les Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP).

Les AP/CP sont une mise en application concrète sur les plans techniques et financiers de certains investissements prévus au P.P.I.

Cette procédure permet la gestion pluriannuelle des investissements. Elle se compose :

- De l'autorisation de programme (AP) qui constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.  
Les créations, révision et clôture des AP sont soumises au vote du Conseil Municipal. Elles font l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative (article R.2311-9 du CGT).
- Des crédits de paiement (CP) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice.

Pour ne pas avoir à voter chaque année des crédits concernant un investissement pluriannuel, il convient de voter au départ, le nombre d'années d'exécution et l'enveloppe globale du projet (AP), tout en votant conjointement les crédits de paiements (CP) annuels, répartis sur le nombre d'années du projet.

La Commune de Courthézon a fixé les seuils minimums d'ouverture d'une AP/CP à :

- 500 000 € de travaux minimums
- 2 ans de travaux minimums

Lors du vote du Compte Administratif de N-1, un bilan de la gestion pluriannuelle est présenté au Conseil municipal.

Compte tenu des projets structurants qui s’amorcent, et afin de respecter les conditions citées ci-dessus, il est décidé de mettre en œuvre les dispositifs d’AP/CP au sein de la Commune et de créer, en 2023, une AP/CP pour la maison de santé et une AP/CP pour l’opération Pole numérique.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l’état d’avancement de notre AP/CP.

Lors du vote du budget 2024, une mise à jour de l’échéancier sera effectuée concernant les CP non consommés en 2023 pour les projets de Construction d’une maison médicale, et d’un pôle numérique et une nouvelle AP sera créée pour les travaux à l’école Val Seille (cage d’escalier).

Suivi des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de paiements (CP)											
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisionnelle	Millésime	SENS	Dépenses estimées							
				Montant AP votée en €	Budgétisé 2023	Réalisé au 31/12/2023 en €	AP restant à réaliser en €	CP 2024 en €	CP 2025 en €	CP 2026 en €	CP 2027 en €
Construction d'une maison de santé <u>Code opération :</u> 23MAISONSANTE	3	2023	Dépenses	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00	150 000,00	650 000,00	650 000,00	
			Recettes	1 160 000,00	1 160 000,00	243 580,00	700 000,00			700 000,00	
Construction d'un pôle numérique <u>Code opération :</u> 23POLENUMERIQUE	3	2023	Dépenses	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00		500 000,00	550 000,00	550 000,00
			Recettes	970 000,00	970 000,00	0,00	620 000,00				
Ecole Val Seille / cage d'escalier	2	2024	Dépenses	1 300 000,00				780 000,00	520 000,00		
			Recettes	690 000,00					690 000,00		
<b>Total dépenses</b>				4 350 000,00	3 050 000,00	0,00	3 050 000,00	930 000,00	1 670 000,00	1 200 000,00	550 000,00
<b>Total recettes</b>				2 820 000,00	2 130 000,00	243 580,00	1 320 000,00	0,00	690 000,00	700 000,00	620 000,00

## VII.2. Le Plan Pluriannuel d’Investissement (PPI).

Le PPI a pour but de donner une directive quant aux travaux à prévoir sur une période de plusieurs années. Il permet, notamment, d’apporter une réflexion globale sur les travaux à venir et de pouvoir effectuer une priorisation. Il permet encore d’anticiper le financement des dits travaux.

Il se compose de la manière suivante :

**Plan Pluriannuel d'Investissement de la Commune de Courthezon**

Dénomination	Durée prévisible	Budgétisé 2023	Budgétisé 2024	Budgétisé 2025	Budgétisé 2026	TOTAL PROJETS	Emprunts	Subventions	Autofinancement	TOTAL FINANCT
Démolition construction escalier école Val Seille	2	744 680,00 €	780 000,00 €	520 000,00 €		1 300 000,00 €		687 900,00 €	612 100,00 €	1 300 000,00 €
Transformation local Dr CORBEAU en commerce de bouche	1	320 000,00 €	260 000,00 €			260 000,00 €	63 680,00 €	196 320,00 €		260 000,00 €
Création d'une maison de santé	3		150 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	1 450 000,00 €	750 000,00 €	700 000,00 €		1 450 000,00 €
Aménagement commerce ancien vétérinaire	1	25 000,00 €				25 000,00 €	- €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
Cheminement piétons Beaugard	1	70 000,00 €				70 000,00 €	- €	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
Cheminement piéton Avenue anciens combattants/La Barrade	1		50 000,00 €			50 000,00 €		40 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €
Démolition Moulin Boulodrome	1	55 000,00 €	140 000,00 €			140 000,00 €	- €	- €	140 000,00 €	140 000,00 €
Acquisition terrain rond point entrée nord / Projet Département	1	50 000,00 €	178 000,00 €			178 000,00 €	- €	- €	178 000,00 €	178 000,00 €
Participation à l'intercommunalité espaces verts / Bvd République / Av.V Hugo	1	55 000,00 €	105 000,00 €			105 000,00 €	- €	- €	105 000,00 €	105 000,00 €
Plan alignement crémales / Ribieff	1	32 550,00 €				32 550,00 €	- €	- €	32 550,00 €	32 550,00 €
Reprise chemins ruraux communaux	1	10 000,00 €				10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Pump track	1		50 000,00 €	204 000,00 €		254 000,00 €	206 320,00 €		47 680,00 €	254 000,00 €
Cimetière	1		41 000,00 €			41 000,00 €			41 000,00 €	41 000,00 €
Acquisition zone humide	1	15 000,00 €	15 000,00 €			30 000,00 €	- €		30 000,00 €	30 000,00 €
Abris de bus	1		20 000,00 €			20 000,00 €			20 000,00 €	20 000,00 €
Tour du couvent	1		180 000,00 €			180 000,00 €		90 493,00 €	89 507,00 €	180 000,00 €
Création d'un pôle numérique	3	150 000,00 €	- €	725 000,00 €	725 000,00 €	1 600 000,00 €	980 000,00 €	620 000,00 €		1 600 000,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>1 527 230,00 €</b>	<b>1 969 000,00 €</b>	<b>2 099 000,00 €</b>	<b>1 375 000,00 €</b>	<b>5 745 550,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>2 334 713,00 €</b>	<b>1 410 837,00 €</b>	<b>5 745 550,00 €</b>

## VIII. LES ORIENTATIONS DU ROB 2024.

Depuis 2021, le calendrier budgétaire a évolué sur la Commune permettant ainsi de présenter un budget en début d'année avec tous les résultats repris et affectés, dès le vote accentuant une sincérité budgétaire voulue et assumée. Ce dispositif, pour mémoire, permet d'économiser du travail aux agents et d'avoir une meilleure visibilité dès le démarrage de l'exercice budgétaire.

**Il s'équilibrera autour de 7 642 133.43 € en fonctionnement et 5 530 501.69 € en investissement soit un total de 13 172 635.12 €.**

Les comparatifs entre années dans les histogrammes ci-dessous sont effectués à partir des données de Budgets Primitifs consolidés avec les décisions modificatives à Budgets Primitifs

### VIII.1. Un budget de fonctionnement maîtrisé mais sous contraintes.

#### Les dépenses de fonctionnement :

2024 nécessitera le même effort de résilience que 2023. Il devra peut-être même s'amplifier puisque les mesures protectionnistes de l'État pour contenir les hausses d'énergie ne seront plus d'actualités.

Les fournisseurs de la Commune sont de plus en plus nombreux à actionner les revalorisations tarifaires contractuellement possibles du fait de l'inflation croissante qui se poursuit.

La **crise inflationniste** continue donc de frapper fort, sur nos dépenses de fonctionnement.

La construction budgétaire, basée sur les orientations de gestion validées par le plan de résilience et à la suite des différents arbitrages, pousse ainsi à appréhender 2024 comme une année contrainte et mesurée, sans sombrer dans un excès de coupe.

Tout le travail repose sur la maîtrise des **charges à caractère général** qui sont les plus impactées et sur la contenance des charges de personnels, malgré un besoin de compétences de plus en plus prégnant pour répondre aux enjeux de demain.

Les efforts se sont ainsi portés spécifiquement sur les chapitres 011 et 012 pour contenir leurs explosions. L'inscription budgétaire du chapitre 011 devra tendre vers un global de l'ordre de 1 800 000 €, tandis que le chapitre 012 devra tendre vers un global de l'ordre de 3 200 000 €.

Au niveau du chapitre 011, la renégociation des contrats d'énergies en 2023 devraient contenir les hausses qui continueront d'impacter les collectivités en 2024. Cette économie de l'ordre de 100 000 € générée par ces renégociations permettront de contenir la fin des mesures de protections qui avaient été mis en œuvre par l'Etat (bouclier tarifaire).

L'ensemble des chefs de services et élus dans leur délégation respective ont œuvré pour rationaliser leurs dépenses de fonctionnement tout en offrant un niveau et une qualité de services soutenue. Parce que cette qualité de service public, cette diversité de l'offre sont notre marque de fabrique. Et doivent le perdurer.

C'est effectivement dans ce chapitre que nous retrouvons notamment, la sous-traitance espaces verts pour l'entretien de certains secteurs de la Commune, poste renforcé afin d'améliorer toujours plus le service rendu et la qualité du cadre de vie. C'est également dans ce chapitre que nous retrouvons l'intégralité de nos manifestations en festivités et culture mais également en enfance et jeunesse.

Notre bonne maîtrise des **dépenses de personnel** (<50% des dépenses de fonctionnement) est un atout majeur pour une meilleure flexibilité dans les périodes de crises comme celle que nous traversons. Malgré cela, des questions se posent quant aux possibles renouvellements sur les départs ou fin de contrats à venir, ce qui obligera à repenser les accès aux services mais également le déploiement des missions de chacun.

Notre amende SRU pèse également sur les dépenses de fonctionnement depuis l'exercice 2021. Absente lors des mandats précédents, cette amende SRU sera effective à 100 % de la carence en logements sociaux sur notre territoire. Ce seront plus de 280 000 € en chapitre 014 **Atténuation de produits**, qui devront être ainsi supportés encore en 2024 pour la seule amende SRU.

Tout en assurant une optimisation des dépenses en **autres charges de gestion courante**, nous poursuivons de manière identique notre accompagnement auprès du tissu associatif courthézonais.

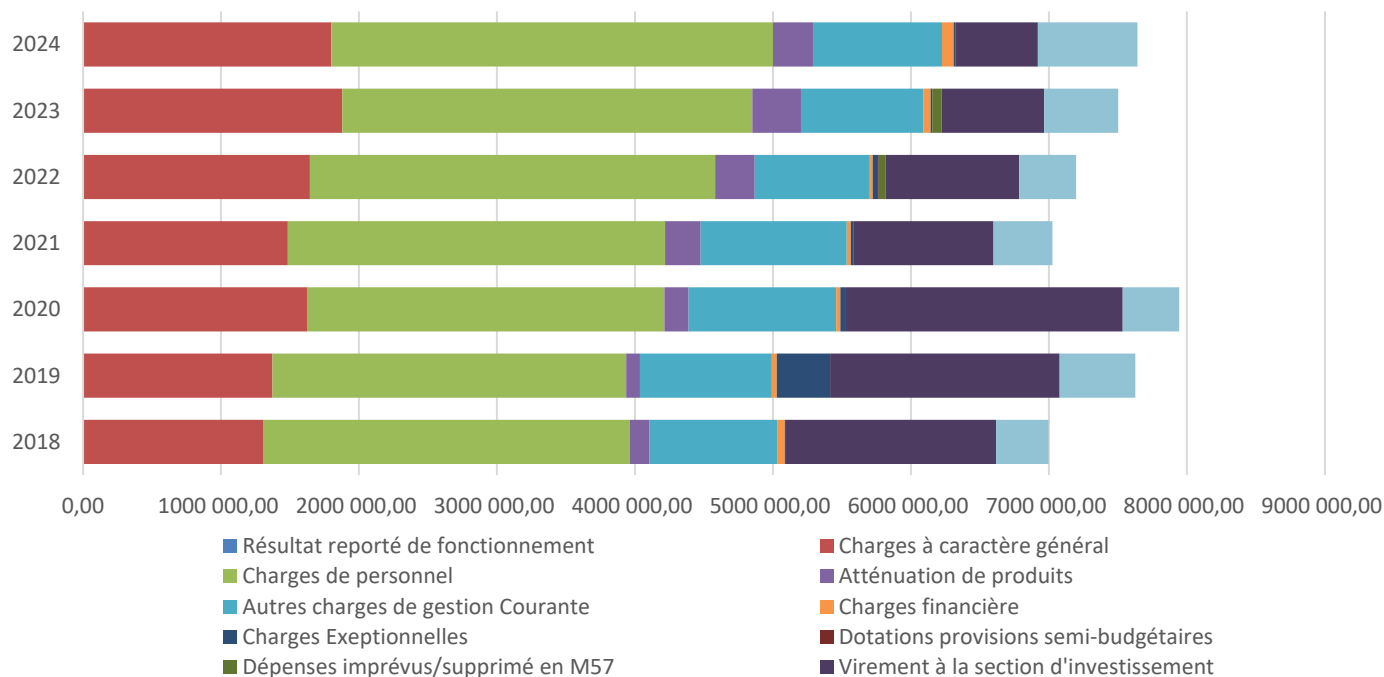
Nous l'avons fait pendant la crise sanitaire, nous continuerons à le faire dans les années à venir parce que les associations sont le cœur battant de notre Commune. Un nouveau formalisme sera toutefois demandé pour que la Commune puisse pleinement répondre à ses obligations légales de contrôle et de bon emploi des deniers publics. Ce chapitre devrait être de l'ordre de 940 000 € en 2024.

Les **charges financières** sont portées à 85 000 €, et traduiront pleinement sur 2024 la réalisation du nouvel emprunt débloqué en 2023.

Dans les **charges exceptionnelles** nous retrouvons en particulier la bourse d'Aide au Permis et Aide au Bafa.

Rappelons que nos contributions obligatoires suivent cette tendance haussière. C'est le cas pour le SDIS, le syndicat du collège, etc.

### Dépenses de fonctionnement budgets primitifs 2018 à 2024



	Chapitre / libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
002	Résultat reporté de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 305 162,00	1 373 182,46	1 623 406,57	1 484 761,00	1 645 102,00	1 878 939,32	1 800 000,00
012	Charges de personnel	2 657 227,10	2 563 048,00	2 590 800,00	2 733 880,00	2 937 050,00	2 971 655,00	3 200 000,00
014	Atténuation de produits	143 819,00	100 000,00	174 663,98	257 000,00	286 000,00	353 000,00	290 000,00
65	Autres charges de gestion Courante	923 860,85	955 561,00	1 069 249,00	1 059 830,00	833 568,01	885 961,00	935 000,00
66	Charges financière	56 246,66	36 531,49	30 757,82	28 845,05	20 841,84	53 500,96	85 000,00
67	Charges Exeptionnelles	8 190,00	386 081,06	40 240,00	22 100,00	39 350,00	10 325,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	1 459,00	1 500,00
022	Dépenses imprévus/supprimé en M57	0,00	0,00	0,00	0,00	48 540,09	68 341,00	
023	Virement à la section d'investissement	1 522 904,55	1 663 470,71	2 005 607,27	1 011 903,56	969 168,02	743 847,83	598 333,43
042	Amortissements et cessions	380 565,13	548 256,87	410 206,76	427 446,53	412 313,07	535 256,94	722 300,00
	<b>Total sans 002</b>	<b>6 997 975,29</b>	<b>7 626 131,59</b>	<b>7 944 931,40</b>	<b>7 025 766,14</b>	<b>7 196 933,03</b>	<b>7 502 286,05</b>	<b>7 642 133,43</b>
	<b>Total avec 002</b>	<b>6 997 975,29</b>	<b>7 626 131,59</b>	<b>7 944 931,40</b>	<b>7 025 766,14</b>	<b>7 196 933,03</b>	<b>7 502 286,05</b>	<b>7 642 133,43</b>

### Les recettes de fonctionnement :

L'atterrissage financier de 2023 met en évidence un résultat de 36 279 € au titre de l'année 2023.

Par mesure de prudence comptable, nous construisons le budget primitif 2024 sur une base mesurée de recettes de fonctionnement estimée de l'ordre 6 780 000 €.

Nous escomptons toutefois une revalorisation des bases en lien avec l'inflation (non prise en compte dans les recettes présentées), ce qui devrait porter modérément à la hausse nos **recettes fiscales** (Chapitre 73) alors même que **le Conseil Municipal confirme le maintien à l'identique des taux d'imposition.**



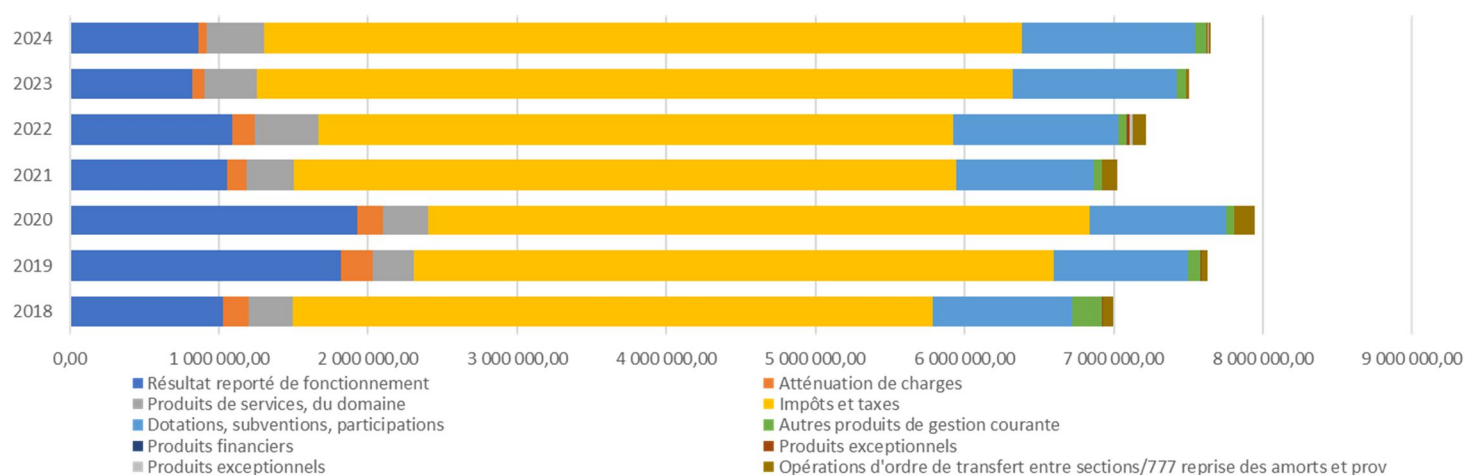
Il perdure une incertitude toutefois sur la participation de l'État, notamment en matière de DGF mais aussi s'agissant des compensations diverses et c'est à ce titre que les inscriptions en **013** a été revues à la baisse par rapport à 2023

Il est donc primordial que la Commune travaille sur ces recettes propres. Et c'est à ce titre que la Commune oriente ses investissements vers **des investissements générant des revenus fonciers** : c'est le cas des différents locaux commerciaux qui ont généré dès 2023 les premières recettes foncières pour la Commune et qui vont se poursuivre en 2024.

À moyen terme, ce seront près de **150 000 euros par an** de revenus fonciers nouveaux qui seront générés par les investissements terminés, en cours ou à venir (local ancienne caserne, local superette, maison de santé, ancien vétérinaire, maison corbeau, etc).

Enfin, il est à noter que, dans la politique dynamique de révision du patrimoine de la Commune, et dans la continuité des acquisitions et des cessions opérées ces dernières années, il n'est pas exclu d'enregistrer en cours d'année une cession qui viendrait ainsi en recettes exceptionnelles.

Recettes de fonctionnement budgets primitifs de 2018 à 2024



Chapitres et libellés	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
002 Résultat reporté de fonctionnement	1 026 262,09	1 817 497,34	1 927 541,44	1 053 223,30	1 086 168,02	823 234,34	859 513,43
013 Atténuation de charges	175 665,63	213 421,99	175 000,00	134 000,00	151 650,00	80 000,00	56 000,00
70 Produits de services, du domaine	292 425,00	278 800,00	301 940,75	317 935,00	425 850,00	348 200,00	386 000,00
73 Impôts et taxes	4 291 855,00	4 287 102,00	4 433 137,00	4 438 322,00	4 257 000,00	5 073 484,00	5 086 000,00
74 Dotations, subventions, participations	934 402,20	903 614,00	918 009,00	922 744,00	1 107 085,00	1 095 747,00	1 159 000,00
75 Autres produits de gestion courante	202 900,00	81 082,77	52 634,00	52 288,00	56 032,00	61 166,00	76 600,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	10,00	20,00
77 Produits exceptionnels	1 000,00	3 040,00	1 000,00	1 000,00	20 000,00	80,00	5 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections/777 reprise des amorts et prov	73 465,37	41 573,49	135 669,21	106 253,84	93 128,01	20 342,71	14 000,00
<b>Total sans 002</b>	<b>5 971 713,20</b>	<b>5 808 634,25</b>	<b>6 017 389,96</b>	<b>5 972 542,84</b>	<b>6 110 765,01</b>	<b>6 679 029,71</b>	<b>6 782 620,00</b>
<b>Total avec 002</b>	<b>6 997 975,29</b>	<b>7 626 131,59</b>	<b>7 944 931,40</b>	<b>7 025 766,14</b>	<b>7 196 933,03</b>	<b>7 502 264,05</b>	<b>7 642 133,43</b>

ZOOM sur la fiscalité :

Depuis 2020, les collectivités locales subissent d'importantes turbulences ayant des impacts budgétaires significatifs. Ce fut le cas avec la crise du COVID, avec le placement en carence SRU de notre Commune et à présent avec la crise inflationniste et une situation économique et sociale particulièrement instable. Toutefois, la Commune de Courthézon fait preuve de résilience grâce à une excellente santé financière et une gestion rigoureuse des deniers publics. Le plan de résilience 2023-2026 mis en œuvre dès septembre 2022 transforme le fonctionnement même de notre collectivité pour renforcer notre service public tout en rationalisant son fonctionnement. **Nous sommes en train de construire la collectivité de demain.**

Ainsi, **la fiscalité ne subira encore aucune augmentation en 2024** afin de préserver le pouvoir d'achat de nos habitants tout en continuant à investir massivement pour Courthézon.

Le tableau ci-dessous illustre le maintien des taux de fiscalités depuis 2017 et sera proposé tel qu'évoqué précédemment comme constant pour le cadre de vie.



Taux par type de taxe	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'Habitation	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%	Compensée	Compensée	Compensée	Compensée
Taxe Foncière Propriétés Bâties	27,40%	27,40%	27,40%	27,40%	42,53% *	42,53%	42,53%	42,53%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%

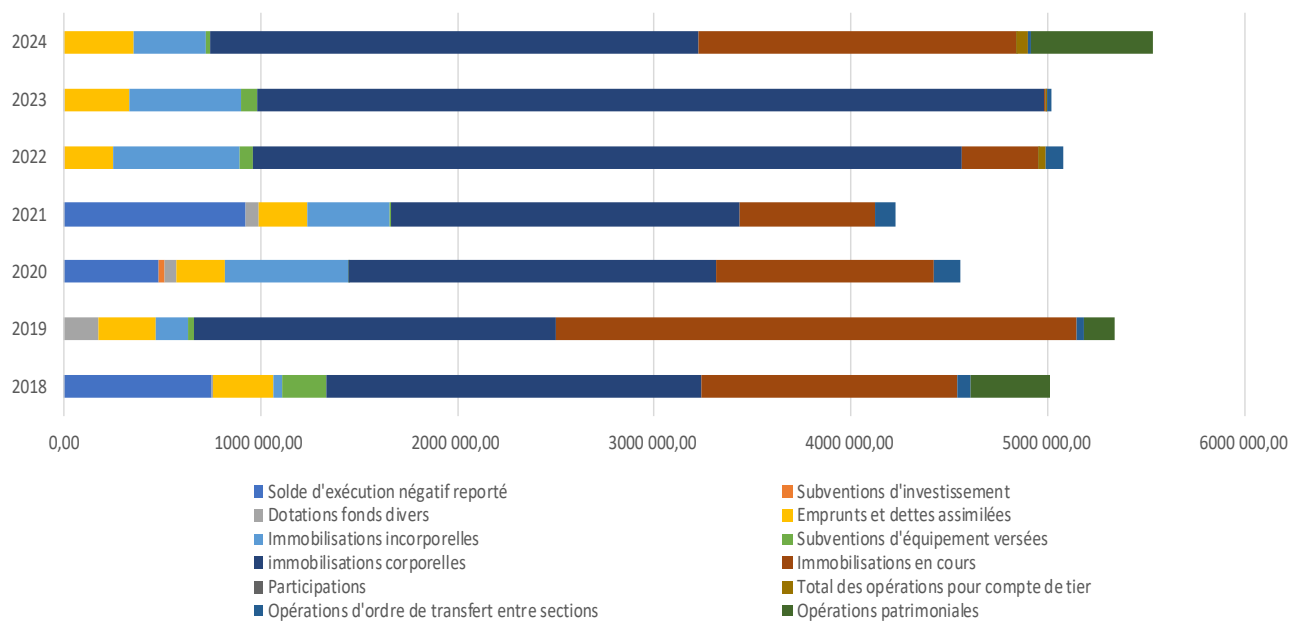
\* Augmentation du taux en 2020 provenant du transfert de taux sur les Communes (+15,13%), afin de compenser la perte des valeurs locatives des industries suite à la réforme des valeurs locatives faite par l'État. Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, la part départementale reste fixe, elle est intégrée au sein de la part communale. Part communale (27,40%) + Part départementale (15,13%) = 42,53%.

Si la fiscalité ne subira aucune augmentation en 2024, il est toutefois envisageable qu'un travail portant sur la revalorisation de certains tarifs communaux soit conduit cette année.

## VIII.2. Une Commune qui continue d'investir massivement.

### Les dépenses d'investissement :

Dépenses investissement budgets primitif 2018 à 2024



Chapitre / libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
001 Solde d'exécution négatif reporté	756 262,93	0,00	480 814,98	923 813,54	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	29 940,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00
10 Dotations fonds divers	900,00	177 695,19	66 000,00	70 000,00	0,00	6 911,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	309 924,43	290 324,43	244 115,66	247 634,00	246 883,29	328 939,49	359 515,62
20 Immobilisations incorporelles	47 810,00	163 425,00	627 912,45	415 713,20	639 872,67	569 935,49	367 000,00
204 Subventions d'équipement versées	220 500,00	31 200,00	460,00	5 452,25	66 422,60	75 190,00	18 200,00
21 immobilisations corporelles	1 907 566,22	1 835 007,46	1 861 159,48	1 770 240,37	3 598 835,96	3 994 383,29	2 482 000,00
23 Immobilisations en cours	1 292 072,56	2 641 822,32	1 106 050,55	684 981,40	390 005,68	11 443,36	1 612 302,07
26 Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
45 Total des opérations pour compte de tier	0,00	0,00	0,00	0,00	33 510,00	4 864,00	55 860,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	73 465,37	41 573,49	135 669,21	106 253,84	93 128,01	20 342,71	14 000,00
041 Opérations patrimoniales	400 653,45	153 625,96	0,00	0,00	0,00	0,00	620 624,00
<b>TOTAL sans 001</b>	<b>4 252 892,03</b>	<b>5 334 673,85</b>	<b>4 071 307,35</b>	<b>3 300 275,06</b>	<b>5 076 158,21</b>	<b>5 013 009,34</b>	<b>5 530 501,69</b>
<b>Total avec 001</b>	<b>5 009 154,96</b>	<b>5 334 673,85</b>	<b>4 552 122,33</b>	<b>4 224 088,60</b>	<b>5 076 158,21</b>	<b>5 013 009,34</b>	<b>5 530 501,69</b>

En 2023, nous maintiendrons un haut niveau d'investissement malgré les turbulences.

Ils aborderont les sujets régaliens et 3 dossiers retiendront toute notre attention.

- D'abord les **travaux de sécurisation de l'Ecole Val Seille** : Connu depuis 2010, les travaux doivent à présent être entrepris pour des questions de sécurité et d'entretien de notre patrimoine public. Ce sont près de **1 200 000 euros** qui seront investis sur le sujet. La collectivité doit faire face à ses responsabilités, l'inflation ayant par ailleurs fait son œuvre sur la quantification de ce projet qui n'a pas pu être conduit en 2023.

- Ensuite, comme rappelé par Monsieur le Maire lors des Vœux à la Population, l'enjeu de la santé est de taille et les collectivités locales doivent prendre leur responsabilité. Un grand chantier a été ainsi lancé par l'Autorité Territoriale et la Majorité Municipale pour construire l'avenir de notre Commune. Sans médecin une Commune se meurt : nous devons assurer l'attractivité de Courthézon. Après avoir réuni et travaillé avec l'ensemble des professionnels de Santé du Territoire, **la Maison de Santé** a obtenu son permis de construire en ainsi que ses premières subventions.

Avec un budget de **1 500 000€**, ce ne sera toutefois qu'une petite partie de la dépense qui sera inscrite au regard du recours qui a été intenté contre le permis de construire de ce projet, le ralentissant ainsi au risque de voir certains professionnels de la santé adhérer à d'autres projets sur les Communes voisines.

- Enfin, dans le cadre du programme de création de 200 gendarmeries en France souhaité par le Président de la République, Courthézon a été retenue pour accueillir une nouvelle brigade sur notre territoire.

L'année 2024 marquera ainsi les premières propositions de terrains communaux pour le retour d'une **gendarmerie** à Courthézon, et la réflexion sur l'installation de la brigade provisoire projetée.

Bien sûr, la majorité municipale poursuivra son travail sur **l'attractivité** et la **vie commerçante** avec notamment la finalisation de l'acquisition de la maison Corbeau (garage mitoyen) et sa transformation en local commercial, au même titre que les travaux à entreprendre dans l'ancien local vétérinaire acquis par la Commune en 2022.

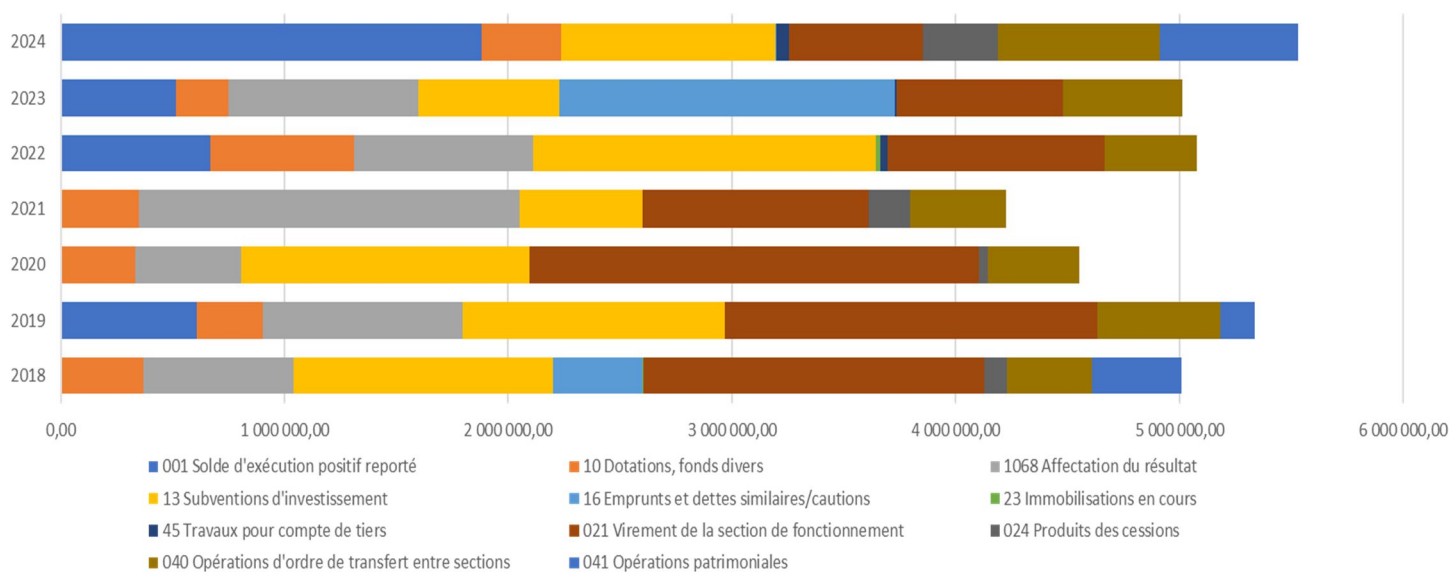
**Le patrimoine**, si cher à tous ne sera pas délaissé avec la réhabilitation de la Tour du Couvent, après la Porte Belle Croix en 2023, des fontaines feront également partis des rénovations en 2024.

Un cheminement doux cycles et piétons sera créé en 2024 pour relier le quartier de la Barrade au cœur de ville par le Boulevard des anciens combattants.

Vous retrouverez l'intégralité de la feuille de route en fin du présent document.

### Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement budgets primitifs de 2018 à 2024



Chapitres et libellés		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00	606 550,11	0,00	0,00	670 082,33	514 387,85	1 879 042,33
10	Dotations, fonds divers	370 000,00	295 000,00	332 216,00	350 000,00	639 350,00	235 000,00	357 000,00
1068	Affectation du résultat	669 558,84	893 870,62	474 568,85	1 700 000,00	800 000,00	849 182,89	0,00
13	Subventions d'investissement	1 161 458,99	1 173 899,58	1 289 631,45	548 884,11	1 531 743,78	630 469,99	958 841,93
16	Emprunts et dettes similaires/cautions	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	3 500,00
23	Immobilisations en cours	4 014,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
45	Travaux pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	33 510,00	4 864,00	55 860,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 522 904,55	1 663 470,71	2 005 607,27	1 011 903,56	969 168,02	743 847,83	598 333,43
024	Produits des cessions	100 000,00	0,00	39 895,00	185 855,00	0,00	0,00	335 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 565,13	548 256,87	410 206,76	427 446,53	412 313,07	535 256,94	722 300,00
041	Opérations patrimoniales	400 653,45	153 625,96	0,00	0,00	0,00	0,00	620 624,00
	<b>Total sans 002</b>	<b>5 009 154,96</b>	<b>4 728 123,74</b>	<b>4 552 125,33</b>	<b>4 224 089,20</b>	<b>4 406 084,87</b>	<b>4 498 621,65</b>	<b>3 651 459,36</b>
	<b>Total avec 002</b>	<b>5 009 154,96</b>	<b>5 334 673,85</b>	<b>4 552 125,33</b>	<b>4 224 089,20</b>	<b>5 076 167,20</b>	<b>5 013 009,50</b>	<b>5 530 501,69</b>

En 2024, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement, **la Commune entend jouir d'un excédent de fonctionnement qui soutient la politique ambitieuse d'investissement. Le plan de résilience prendra ainsi tout son sens : la maîtrise du fonctionnement assure la pérennité des investissements nécessaires à notre Commune.**

L'exercice budgétaire, commencera, comme en 2023 avec un **solde d'exécution reporté positif de 1 878 592,33 €** contrairement à plusieurs exercices précédents ( 2018 / 2020 / 2021).

Par ailleurs, les liens tissés avec nos partenaires institutionnels, tant étatique que régional ou départemental permettent également de disposer d'un puissant soutien financier. Bien que les subventions ne soient pas toutes inscrites au budget primitif, car seules les notifiées peuvent l'être, nous savons pouvoir escompter sur un excellent soutien encore en 2024.

### VIII.3. 2024 : une année dans la lignée de 2023, marquée par des engagements malgré des turbulences.

2024 est une année qui s'annonce encore plus complexe que les précédentes pour l'ensemble des collectivités, des institutions, des entreprises et des ménages. La crise inflationniste va frapper fort. Les dépenses énergétiques, les matières premières les coûts de productions d'une manière générale mettent en grandes difficultés budgétaires les Communes qui n'avaient pas, jusqu'alors, entamer leur transformation.

La Commune de Courthézon, par sa santé financière historique et consolidée depuis 2020, par sa transformation opérée depuis 3 ans, ainsi que par le plan de résilience 2023-2026 démarré en septembre 2022, est résiliente et présente toutes les capacités d'absorption de cette crise conjoncturelle.

Courthézon résistera donc.

La construction budgétaire 2024 s'est appuyée sur un principe absolu de rationalisation des dépenses de fonctionnement dans tous les services et dans toutes les délégations tout en maintenant à la fois la qualité du service rendu au public et les projets d'investissements nécessaire à la vie d'une Commune.

Parce que chaque euro compte. Parce que l'enjeu aujourd'hui est la préservation des services publics. Les collectivités doivent donc être au rendez-vous. Nous serons au rendez-vous.

Ainsi, la Ville de Courthézon poursuivra sa mutation, et maintiendra ses missions régaliennes sans projection de recours à l'augmentation des impôts sur l'exercice à venir.

Des incertitudes persistent pour cet exercice budgétaire, tant sur le niveau d'impact de la crise inflationniste qui se poursuit que sur l'issue de notre plan triennal SRU qui est arrivé à son terme comme sur l'accompagnement et le soutien financier de l'État.

Par ailleurs, l'explosion des coûts de fonctionnement frappant également nos partenaires institutionnels comme la Région ou le Département, le maintien des dispositifs de subventions pourraient être révisés dans le temps.

Enfin, les turbulences sur les marchés financiers et bancaires pourraient venir perturber le bon déroulement budgétaire de cette année. Aussi, un suivi budgétaire rigoureux va s'instaurer avec chaque chef de service et des décisions modificatives ne sont pas à exclure cette année.

Ainsi, avec cette maîtrise optimale du fonctionnement dans un contexte instable et notre rigueur de gestion, nous allons poursuivre les grands investissements attendus pour notre Commune.

Parce que nous avons besoin de voir notre ville vivre, bouger, rayonner.

Voici donc les grands axes de travail de l'année 2024 que les élus mettront en œuvre, avec les agents et au travers de leur travail en commission :

### **Animations – Festivités :**

**Fête de Pâques :** Cette fête familiale majeure pour Pâques sera au programme pour la seconde année, avec un élargissement des activités et des plages horaires d'accès (10h à 16h) sera maintenu, avec manèges, présence de mascottes et autres animations pour petits et grands,

**Entre Vins et Château :** Après une première édition d'une belle réussite, cet événement qui met en valeur notre plus grande fierté : notre terroir et ses domaines viticoles, sera au programme en 2024. Un projet mené en partenariat avec nos viticulteurs.

**Fête de la Musique :** La traditionnelle fête de la Musique s'organisera, pour débiter l'été, au plus près de nos commerces pour faire vivre notre tissu commerçant avec des groupes disséminés un peu partout sur la Commune, là encore dans un cadre budgétaire contenu.

**Fête des Terrasses :** Devenu un moment phare du début d'été depuis 2020, la Fête des Terrasses, en partenariat avec la Région Sud, fera vibrer notre Commune dans les premiers soirs de juillet pour la quatrième année consécutive.

**Les Réjouissances :** Après avoir voyagé aux USA en 2023, Les Réjouissances nous emmèneront cette année en Italie avec de nombreuses découvertes à la clé, dans un coût global maîtrisé, pour toujours offrir de beaux moments aux courthézonaises et courthézonais.

**Les Hivernales de Courthézon :** Devenu une institution depuis 2021, fort d'un immense succès, les Hivernales feront encore briller les yeux de milliers de visiteurs en 2024 avec, au rendez-vous : feu d'artifice, animation, marché de Noël dans le parc, et plein d'autres surprises qui feront rêver petits et grands !

### **Culture :**

**Festival Inn :** Nous aurons l'honneur d'accueillir à nouveau, pour la quatrième année consécutive le Festival d'Avignon : la culture au plus près ici chez nous en 2024.

**Festival Off les Murs :** A Courthézon pour la troisième édition, tout un weekend de juillet sera consacré à l'accueil de troupes du fameux festival d'Avignon sur des lieux inédits de notre Commune

**Exposition Philippe CHAZOT :** Philippe Chazot expose régulièrement en France et à l'étranger. La ville est fière de lui ouvrir le Parc et le Château pour marquer ses 40 ans de création. Artiste autodidacte et reconnu, il a créé une œuvre originale et forte, composée de sculptures en bronze dont un nombre important de sculptures monumentales, de sculptures en acier, de dessins. Un grand rendez-vous culturel à venir donc.

**Festival du Rire :** En 2023, le succès a été au rendez-vous, avec plusieurs centaines de spectateurs venus rire à Courthézon, en 2024 on remet ça, avec de belles surprises à venir pour les plus grands rires assurés !

**Cinéma :** traditionnellement, plusieurs séances avec CINEVAL se tiendront tout au long de cette année, pour que les cinéphiles découvrent à proximité les sorties récentes, et que les enfants de nos écoles puissent découvrir le 7ème art !

**Expositions :** Tout au long de l'année, des artistes auront l'occasion d'exposer des œuvres dans les différents espaces dédiés à Courthézon.

### **Sécurité :**

**Maintien d'un effectif fort :** L'équipe de PM maintient un effectif de 7 PM et 1 secrétaire, assurant de fait les patrouilles nocturnes. Grâce à ses plages horaires et ses effectifs importants, la couverture sécuritaire de Courthézon est l'une des plus importantes des Communes de la strate.

**Vidéo protection :** poursuite du renforcement du système, après la mise en place de caméras à lecture de plaque, le changement de caméras anciennes, en 2023 de nouvelles caméras sur la Commune permettront d'étendre la couverture avec notamment l'intégration du quartier de la Barrade et de la Gare.

**Projet Gendarmerie :** Le Maire l'a exprimé lors des Vœux à la population : Courthézon aura sa gendarmerie : Le travail de fond se poursuit pour défendre tout l'intérêt dans le maillage territorial projeté d'une implantation sur le

territoire Courthézonnais. En parallèle le travail se poursuit pour l'accueil d'une brigade de gendarmerie provisoire, avec l'offre de locaux sur la Commune.

### **Sport- Association :**

**Maintien des subventions :** Les associations sont le cœur battant d'une Commune. Elles ont tout notre soutien. Aussi les subventions sont maintenues pour notre tissu associatif sans la moindre baisse, marqueur fort de la politique municipale en cette année.

**Parcours Nature –Bois des Nonciades :** Travail sur la réalisation d'un parcours nature, à proximité du Bois des Nonciades, comprenant notamment l'acquisition de surfaces foncières.

**Etude de projet d'un Pump Track :** Sur proposition du Conseil Municipal des Enfants, un projet d'étude de réalisation d'un Pump Track verra le jour en 2024, pour une mise en opérationnalité en 2025.

**Course des 3C :** 2024 sera une année exceptionnelle pour la France et pour le sport mais aussi pour notre Commune. Nous vous l'avions annoncé il y a quelques temps, Courthézon, labellisée Terres de Jeux 2024, organise, aux côtés de Caderousse et Châteauneuf-du-Pape, un évènement exceptionnel dans le cadre du « Vaucluse se prend aux jeux » : le Semi-Marathon des 3C. La première édition de cette course à pied se déroulera le 19 mai.

### **Numérique :**

**Reconduite des ateliers numériques particuliers et professionnels :** Face au succès des ateliers et dans l'attente de l'ouverture du Pôle nous poursuivons les ateliers numériques : depuis l'utilisation d'un ordinateur à la création d'un site internet, il y en a pour tous !

**Wifi Public :** Maintenance et remise en service de bornes qui sont défectueuses.

### **Education – Enfance – Jeunesse :**

**Kermesses au parc val seille :** Depuis 2022 sous l'impulsion de la nouvelle municipalité nous avons eu le retour des kermesses dans le parc Val Seille, un grand succès, pour le plus grand bonheur des enfants, des enseignants et des parents !

En 2023, nous poursuivrons cette tradition courthézonnaises, avec le soutien logistique et le financement d'animations pour les deux kermesses organisées par les écoles publiques et privée.

**Travaux Escalier Ecole Val Seille :** Le bâtiment de l'école Val-Seille présente des désordres sur une partie bâtie postérieurement à la construction du bâtiment principal. Plus précisément, il s'agit d'une extension attenante ainsi qu'une surélévation d'un niveau supplémentaire de la partie existante.

Ceci a été identifié il y a plus de 13 ans par une étude en 2010. En septembre 2021 des études complémentaires sur la structure a permis de visualiser la dilatation entre le bloc escalier et le bâtiment principal.

Il convient de ne plus attendre et de transformer ce bâtiment.

Les travaux de démolition et de reconstruction de la cage d'escalier de l'école val-Seille en 2024 porteront sur la démolition de cette partie fragile, la reconstruction d'un escalier, et la création d'un aménagement sur le bâti sain pour créer une classe, un dortoir et des sanitaires.

**Conseil Municipal des Enfants :** Après le succès d'un premier mandat, nous nous projetons sur le second. Cette nouvelle instance de dialogue montre à quel point les enfants peuvent être acteurs de leur Commune, en faisant remonter des visions et des projets concrets à mettre en œuvre.

**Déploiement d'abris bus :** 2024 verra le début du déploiement pluri annuel des abris bus sur les points stratégiques identifiées.

**Maintien des ATSEM :** Les ATSEM jouent un rôle clé aux côtés des enseignants. Nous maintiendrons, comme depuis 2020, une ATSEM par classe en Maternelle, un véritable choix de la majorité municipale (pour rappel la légalité impose une ATSEM par pôle scolaire).

**Maintien Aide au Permis :** Comme depuis deux années nous accompagnerons les jeunes courthézonnais au financement du permis en contrepartie d'un engagement citoyen pour la Commune ET en partenariat avec l'Auto-Ecole de Courthézon.

**Maintien Aide au BAFA :** L'accès aux postes d'animateurs dans des structures dédiées nécessite l'obtention d'une formation payante, la municipalité, dans le désir d'accompagner la jeunesse à l'emploi, et à assouvir un réel besoin sur des postes non pourvus, maintiendra le dispositif d'aide au BAFA.

### Environnement :

**Cliiink :** Cliiink se poursuit récompensant le tri du verre par des bons d'achats dans les commerces locaux : on trie plus et on fait travailler le commerce local !

**Etang de pêche :** L'étang de pêche ayant pris son rythme de croisière, particulièrement attractif et apprécié de toutes les générations, un travail sera opéré en 2024 pour améliorer l'offre de stationnement à proximité.

**Semaine de l'Environnement :** La semaine de l'environnement est devenue un moment incontournable sur notre Commune depuis 2020 : cette année encore la Commune participera à la journée citoyenne de nettoyage, accueillera exposition et ateliers pour les petits comme pour les grands.

**Jardins portagés portagés municipaux :** Les jardins ayant été livrés, et connaissant une vive fréquentation les investissements se poursuivront par un soutien à l'entretien des espaces communs, le déploiement de nouvelles prises et d'une serre pour les plants.

**Propreté urbaine : poursuite déploiement Canisite/Sac Déjection Canine/poubelle/cendrier → LABEL VILLE ECO PROPRE \*\* :** nous poursuivrons les efforts cette année sur la propreté urbaine avec le déploiement de tous les outils nécessaires pour lutter notamment contre les déjections canines. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque nous avons reçu la 2ème étoile du label VILLE ECO PROPRE.

**Poursuite Création espaces verts :** aménagement du contrat d'axe, de la place Daumier et du parking de la superette en perspective.

**Cimetière :** L'interdiction de l'usage de désherbant nous invite à reconsidérer notre cimetière. Un cimetière naturel est ainsi en création avec la plantation de plusieurs dizaines d'arbres et l'engazonnement des allées peut être envisagé, avec l'inscription budgétaire d'une étude approfondie sur le sujet qui sera soumis à l'avis de la population.

**Croisement Boulevard République / Avenue Victor Hugo :** Participation à l'ensemble de la végétalisation de ce croisement, plantation de haies végétales, d'arbres, de prairies et de différentes fleurs qui vont concourir à améliorer encore sensiblement le cadre de vie de ce secteur.

### Commerce :

**Transformation du local ancien Vétérinaire :** Après son acquisition en 2022, 2024 marquera sa réhabilitation en vue de créer un nouveau local commercial.

**Acquisition et transformation en local commercial de la Maison Corbeau :** l'acquisition finalisée en 2023 permettra d'entamer les travaux en 2024 pour l'accueil d'un nouveau commerce de bouche en 2024.

### Patrimoine :

**Réhabilitation Tour du Couvent :** Après la Porte Belle Croix, les études vont s'accélérer pour entamer la remise à neuf de la Tour du Couvent, comprenant également le mur d'enceinte accolé.

**Fontaines :** Après le lavoir, la fontaine du 8 mai en 2022, sans oublier la fontaine Daumier en 2023, d'autres fontaines plus mineures verront leurs rénovations. Sans oublier que la fontaine des quatre saisons après une rénovation en 2021, mérite un entretien important, pour éviter que le travail de rénovation entrepris ne soit réduit à néant.

**Mise en lumière de la Seille :** Dans le cadre des travaux du boulevard, la seille, va continuer à être mise en lumière depuis la Place Daladier jusqu'à l'établissement Come a Casa.

### Aménagement Urbain :

**Contrat d'axe :** Participation à l'ensemble de la végétalisation de ce croisement, plantation de haies végétales, d'arbres, de prairies et de différentes fleurs qui vont concourir à améliorer encore sensiblement le cadre de vie de ce secteur. La Pop finalisera quant à elle l'ensemble de l'aménagement dont le pont qui menaçait ruine jusqu'alors, une étude est en cours sur une mise en valeur de la Seille et des quais, rendus visible par la mise en œuvre des travaux.



**Ancienne MRI** : Le permis sera prochainement déposé pour la création de logements seniors en plein cœur de ville. Le jardin deviendra public en accès par la porte en bord de seille et le RDC de la maison de retraite sera conservé dans le domaine public.

**Rues de centre-ville** : les études se terminent pour le lancement du grand chantier intra-muros de reprises des ruelles de centre-ville dans le haut du village. Démarrage de la partie SEV fin 2024, démarrage côté POP tout début 2025.

**Aménagement Route de Châteauneuf-du-Pape** : Conformément aux engagements, les travaux de création d'un cheminement doux pour relier le quartier des Sources a débuté en février 2024 avec en sus la création d'un giratoire à la sortie du pont et des passages traversants visant à améliorer la sécurité routière sur le secteur.

**Espace du Boulodrome** : Des travaux de sécurisation seront entrepris en 2024 pour le bâtiment à l'entrée du boulodrome qui s'effondre rendant ainsi un espace supplémentaire à l'accueil du public.

## **CCAS-SOCIAL-SENIORS - CITOYENNETE**

**Maintien chèque cadeau pour 18000 euros de redistribution dans les commerces locaux**

**Moments de convivialité SENIORS** : Poursuite du repas printanier, lancement des thés dansants le dimanche.

**Poursuite des Ateliers seniors** : ateliers particulièrement appréciés, autour des aidants, du bien-être ou du numérique.

**Navette Club des Cigales** : Maintien de ce service par conventionnement avec le Club des Cigales. Mise en place en 2023 de navettes « courses alimentaires » opérées par les équipes du CCAS.

**Base Biométrique** : L'année 2024 verra le maintien de ce nouveau service mis en place courant de l'année 2023 et rencontrant un fort succès.

**Service Bus** : Mis en place en test fin 2023, l'année 2024 verra ce service bus permettant aux plus anciens de se rendre dans les supérettes de la Commune pour réaliser leurs « commissions ».

## **SANTE :**

**Création d'une Maison de Santé** : 5 médecins hier, 4 aujourd'hui, plus que 2 demain : La force publique doit être au rendez-vous, nous sommes au rendez-vous. 2024 marque le démarrage de ce projet ambitieux qui s'inscrit dans le temps et change durablement l'avenir de notre Commune.

**Oui Courthézon est une ville rayonnante,**

**Oui Courthézon est une ville qui bouge,**

**Oui Courthézon est une ville vivante.**